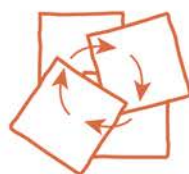


RAPPORT ANNUEL 2025

sur le prix de la qualité du service public
d'élimination des déchets.



SICTOM

PÉZENAS-AGDE

1. COMPÉTENCES, MISSIONS ET OBJECTIFS — P8

1.1 Compétences — P9

1.2 Missions et objectifs — P9

1.3 Le Périmètre — P12

2. SYNOPTIQUE DES FLUX — P15

Synoptique des flux 2025 — P16

3. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC — P18

3.1 Organisation de la pré-collecte — P21

3.2 Evolutions de l'organisation de la collecte — P24

3.3 Le tri, c'est aussi en déchèterie ! — P26

4. BILAN PAR FILIÈRES — P28

4.1 Les Ordures Ménagères & Assimilées (OMA) — P29

4.1.1 La filière déchets ménagers recyclables — P29

4.1.2 La filière des déchets ménagers valorisables — P31

4.1.3 La filière des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) — P33

4.2 La filière des déchets occasionnels — P36

4.2.1 Davantage de déchets déposés en déchèteries — P36

4.2.2 La fréquentation en forte hausse des déchèteries — P39

5. COÛT DU SERVICE PUBLIC — P40

5.1 La stabilité des charges et le financement du service — P41

5.2 Coût des prestations extérieures (collecte, transfert et traitement) — P43

5.3 Un programme d'investissement ambitieux et ciblé — P45

6. RICHESSES HUMAINES DE LA COLLECTIVITÉ — P48

et conditions de travail

La politique des Ressources Humaines permet de maîtriser l'évolution de la masse salariale — P49

7. PREVENTION ET RÉDUCTION — P51

par la sensibilisation aux bons gestes et la communication de proximité

7.1 Prévention et Réduction des déchets en 2025 — P52

7.2 L'Équipe d'Animations : Actions et Sensibilisations auprès du Jeune Public — P58

7.3 Innover dans la sensibilisation par des contenus vidéo pédagogiques et ludiques — P61

ÉDITORIAL

À travers ce rapport d'activité, le SICTOM Pézenas-Agde rend compte du travail accompli au service des habitants des 57 communes de notre territoire.

Derrière les chiffres, les équipements et les projets présentés dans ces pages, il y a avant tout une ambition commune : être un **territoire autonome** en termes de collecte et de traitement des déchets, **responsable** en termes de gestion, **plus sobre** dans l'utilisation des ressources et **respectueux** du cadre de vie. C'est également être un service public adapté aux spécificités d'un territoire touristique et attractif.

La gestion des déchets est aujourd'hui au cœur des grandes transitions environnementales. Face à ces enjeux, notre syndicat poursuit sa modernisation et engage les actions répondant aux objectifs de la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) : réduire la production de déchets, améliorer le tri, développer le recyclage, favoriser le réemploi et la valorisation des matières. Nos installations de proximité sont essentielles pour l'appropriation des gestes de tri et permettre le respect, par tous, de notre cadre de vie.

Les investissements réalisés, les innovations soutenues notamment en termes de valorisation des déchets, les équipements déployés, les opérations de sensibilisation... témoignent de la volonté constante d'améliorer notre service aux usagers.

Chaque emballage correctement trié et déposé, chaque déchet évité compte.

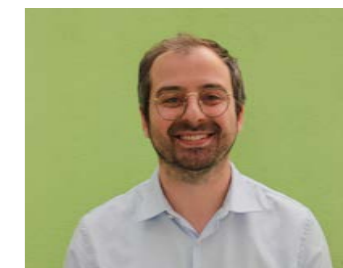
Nos actions du quotidien, parfois simples en apparence, produisent collectivement des résultats considérables pour notre environnement et pour la maîtrise des coûts du service public.

Les résultats reposent sur l'engagement de chacun. Ceux obtenus en 2025 nous encouragent à poursuivre nos efforts avec détermination.

Parce que bien gérer nos déchets, c'est aussi préserver notre qualité de vie et l'attractivité de notre territoire.

Parce que chaque incivilité a un coût, avoir un comportement responsable est un impératif, mais c'est d'abord une volonté politique, la nôtre !

Aurélien LOPEZ LIGUORI
Président du SICTOM Pézenas-Agde



LES DÉCHÈTERIES, ÉQUIPEMENT TRÈS PRISÉ DES PARTICULIERS.

En moyenne, le SICTOM traite plus de 115 000 tonnes de déchets par an dont près de la moitié est issue de son réseau de 18 déchèteries qui enregistre plus de 730 000 visites.

Le 21 janvier 2025, la déchèterie **Les Moulières** a été inaugurée et ouverte aux usagers.

Équipement d'un coût conséquent de 2,2 millions €, c'est un lieu moderne de valorisation et de recyclage des déchets, adapté aux besoins des usagers. Elle est dédiée aux professionnels agathois qu'elle accueille aussi bien que les particuliers.





1. COMPÉTENCES, MISSIONS ET OBJECTIFS



Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 1976.

Au 31 décembre 2025, le SICTOM est composé de 2 Communautés d'Agglomération :

- L'Agglo Hérault-Méditerranée avec les 20 communes la composant ;
- L'Agglo Béziers-Méditerranée avec 12 des 17 communes la composant ;

et d'une Communauté de Communes, les Avant-Monts avec les 25 communes la composant.

Au 31 décembre 2025, la population totale permanente des 57 communes adhérentes au SICTOM s'élève à 142 215 habitants (source INSEE), **soit une augmentation de 1,30%**. Cette population INSEE ne prend pas en compte l'accroissement démographique saisonnier qui vient impacter le service public de gestion des déchets.

Les ratios nationaux étant calculés sur la population INSEE, les ratios et indicateurs de ce rapport sont calculés de la même façon.

1.1 Compétences

Le SICTOM est compétent en matière de **collecte et de traitement** des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, soit 57 communes et 142 215 habitants au 31 décembre 2025.

1.2 Missions et objectifs

Le SICTOM confirme son rôle d'acteur de la transition écologique en mettant en œuvre un panel d'actions pour agir en amont **sur les comportements et la prise de conscience** des usagers face aux urgences écologiques et économiques.

→ PRÉVENTION ET SENSIBILISATION POUR LA RÉDUCTION À LA SOURCE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLPD) est décliné en 13 actions ciblées. L'information et la formation aux bons gestes de tri sont réalisées par l'animateur PLPD ayant la qualification de «maître composteur» et les éco-ambassadeurs qui sont tous «guides composteurs».

LA SENSIBILISATION, des plus jeunes se fait au travers des projets pédagogiques développés par les animateurs dans

les établissements scolaires, péri-scolaires et sur les lieux touristiques en été avec «La tournée du tri».

LA COMMUNICATION, «plus grand public», s'amplifie auprès des usagers, tant particuliers que professionnels, avec un volet «infos pratiques» et un volet plus institutionnel répondant à la vocation «acteur de la transition écologique» du SICTOM.

→ COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Chaque flux (Emballages et Papiers, Verre, Biodéchets, Ordures Ménagères) est collecté séparément.

Les collectes se font en Points De Regroupement (PDR) et en Points d'Apport Volontaire (PAV) pour les **Emballages et Papiers**.

Elles se font essentiellement en bornes (BB) pour les **Biodéchets**.

Le **Verre** est uniquement collecté en apport volontaire dans les colonnes qui lui sont dédiées.

Les **Ordures Ménagères Résiduelles** (OMR) sont collectées en Points De Regroupement ou en Points d'Apport Volontaire (colonnes aériennes ou enterrées).

La loi AGEC impose leur réduction de façon drastique.

Les déchets occasionnels sont collectés en **déchèteries**.

Le SICTOM bénéficie d'un **réseau de 18 déchèteries** équipées pour la plupart de plateformes de broyage des végétaux (qui permettent aux particuliers de disposer gratuitement de broyat) ainsi que d'une plateforme de compostage à AGDE à côté du quai de transfert.

En janvier 2025, la **nouvelle déchèterie «Les Moulières», à AGDE**, a ouvert à destination des particuliers et des professionnels. La déchèterie des 7 fonts (AGDE), devenue obsolète, a fermé en août 2025.

→ TRANSFERT, TRANSPORT, TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le SICTOM dispose de **2 quais de transfert** (AGDE et PÉZENAS). Le **transport** se fait essentiellement en régie.

Le **traitement** est l'autre mission essentielle du SICTOM, avec la collecte. Le SICTOM amène à **OEKOTRI**, le centre de tri géré par la SPL OEKOMED, **tous les emballages et papiers** qu'il collecte.

Les déchets non triés (les ordures ménagères) sont réceptionnés à **VALOHÉ**. Après 28 jours de traitement par bio-stabilisation, ces déchets et résidus ultimes sont enfouis dans l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) mitoyen de COVED-PAPREC.

OBJECTIFS

→ **SENSIBILISER** aux enjeux environnementaux

→ **RÉDUIRE** les déchets et particulièrement les déchets non triés qui finissent enfouis

→ **TRIER** mieux et **PLUS** avec l'élargissement du tri à tous les emballages et papiers depuis le 1er janvier 2023 et le tri à la source des biodéchets par compostage collectif et individuel depuis le 1er janvier 2024

→ **MODERNISER** la COLLECTE en faisant **ÉVOLUER** ses modalités

→ **FAVORISER** le transport propre des déchets et **RÉDUIRE** le bilan carbone

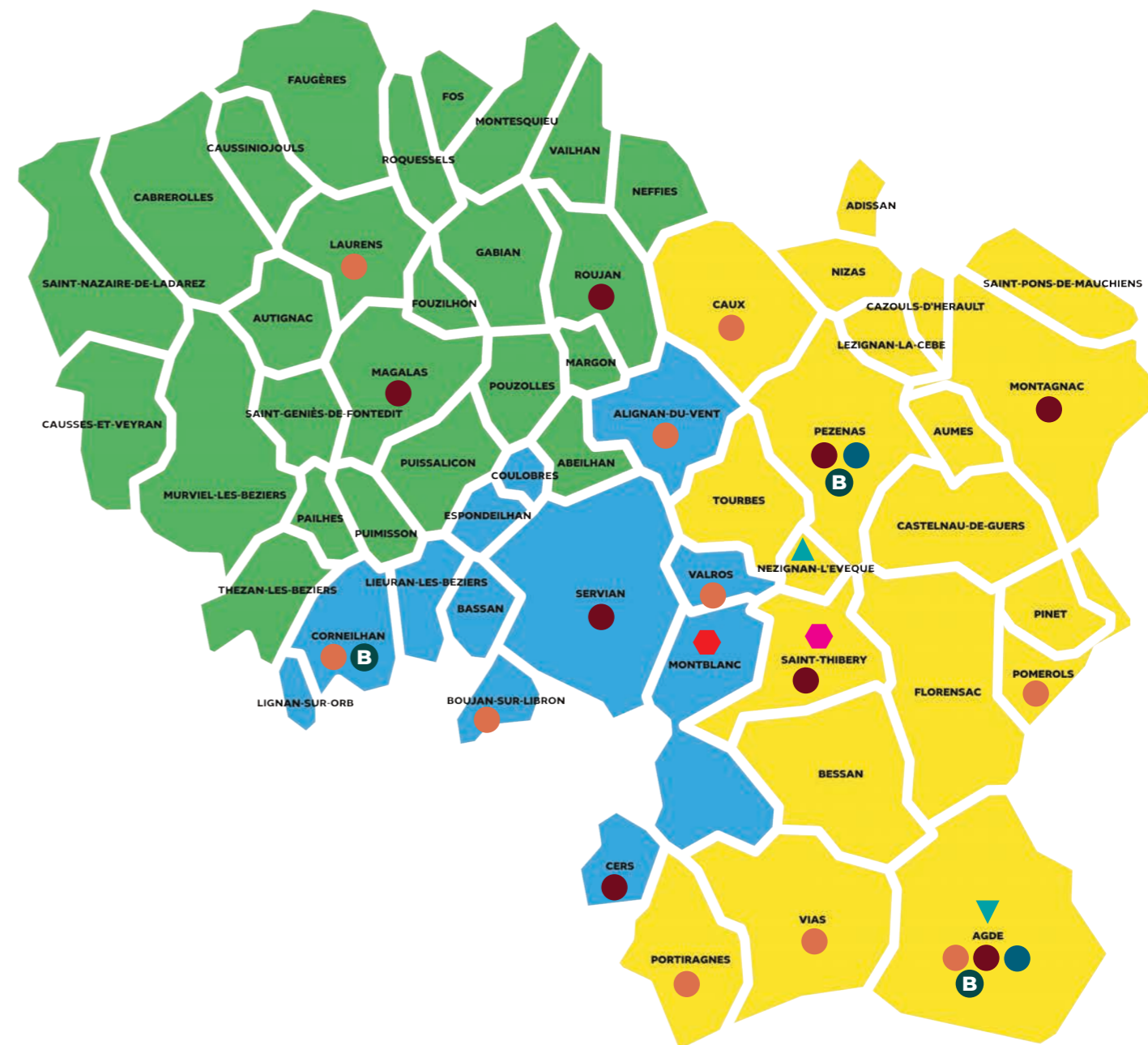
→ **OPTIMISER** l'organisation du réseau des **DÉCHÈTERIES**, **MODERNISER** leur accès et les faire **évoluer vers des PÔLES DE VALORISATION**

→ **VALORISER** les déchets collectés et en faire de **NOUVELLES RESSOURCES**

→ **ÊTRE** un territoire **AUTONOME** qui traite les déchets du territoire sur le territoire



→ LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANT LE TERRITOIRE



■ Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée

■ Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée

■ Communauté de Communes Les Avant-Monts

● DÉCHÈTERIES véhicules < 2 Tonnes

● DÉCHÈTERIES véhicules ≥ 2 Tonnes

● QUAIS DE TRANSFERT

● Bases COLLECTE

▲ SIÈGE DU SICTOM

▼ ANTENNE DU LITTORAL

◆ VALOHÉ

◆ OEKOTRI

1.3 Le Périmètre

| COMMUNE | Année d'adhésion | Nombre d'habitant | Population DGF | TEOM en € |
|----------------------------|------------------|-------------------|----------------|---------------------|
| Abeilhan | 1996 | 1 878 | 1 921 | 257 510 € |
| Adissan | 1996 | 1 394 | 1 426 | 204 465 € |
| Agde | 2003 | 30 340 | 63 576 | 14 428 723 € |
| Alignan-du-Vent | 1976 | 1 843 | 1 884 | 269 364 € |
| Aumes | 1976 | 513 | 559 | 92 160 € |
| Autignac | 2010 | 999 | 1 154 | 187 427 € |
| Bassan | 2005 | 2 416 | 2 456 | 344 141 € |
| Bessan | 2002 | 5 916 | 6 284 | 899 534 € |
| Boujan-sur-Libron | 2005 | 3 659 | 3 659 | 752 538 € |
| Cabrerolles | 2013 | 351 | 451 | 57 550 € |
| Castelnau-de-Guers | 1976 | 1 225 | 1 557 | 238 276 € |
| Causse-et-Veyran | 2010 | 622 | 739 | 107 178 € |
| Caussiniojols | 2013 | 169 | 198 | 22 447 € |
| Caux | 1976 | 2 755 | 3 001 | 535 263 € |
| Cazouls-d'Hérault | 1996 | 432 | 474 | 77 141 € |
| Cers | 2000 | 2 552 | 2 606 | 310 581 € |
| Corneilhan | 2008 | 1 647 | 1 698 | 253 989 € |
| Coulobres | 1996 | 376 | 400 | 48 085 € |
| Espondeilhan | 2005 | 1 294 | 1 231 | 139 881 € |
| Faugères | 2013 | 553 | 679 | 100 320 € |
| Florensac | 1996 | 5 345 | 5 602 | 831 917 € |
| Fos | 1994 | 136 | 158 | 15 016 € |
| Fouzilhon | 2008 | 250 | 285 | 33 531 € |
| Gabian | 1994 | 899 | 978 | 158 303 € |
| Laurens | 2013 | 1 838 | 1 968 | 301 987 € |
| Lézignan-la-Cèbe | 1979 | 1 610 | 1 689 | 273 205 € |
| Lieuran-lès-Béziers | 2005 | 1 528 | 1 554 | 219 815 € |
| Lignan-sur-Orb | 2008 | 3 274 | 3 302 | 579 238 € |
| Magalas | 2008 | 3 653 | 3 918 | 609 222 € |
| Margon | 1994 | 781 | 841 | 100 651 € |
| Montagnac | 1976 | 4 573 | 4 706 | 756 470 € |
| Montblanc | 1996 | 2 979 | 3 076 | 458 029 € |
| Montesquieu | 1994 | 75 | 101 | 11 141 € |
| Murviel-lès-Béziers | 2010 | 3 060 | 3 220 | 521 424 € |
| Neffiès | 1994 | 1 029 | 1 198 | 181 133 € |
| Nézignan-l'Évêque | 1976 | 1 751 | 1 962 | 313 423 € |
| Nizas | 1997 | 679 | 745 | 132 915 € |
| Pailhès | 2010 | 635 | 643 | 82 326 € |
| Pézenas | 1976 | 8 043 | 8 610 | 2 042 009 € |
| Pinet | 1976 | 2 075 | 2 172 | 310 727 € |
| Pomérois | 1976 | 2 346 | 2 588 | 481 738 € |
| Portiragnes | 2003 | 3 592 | 6 248 | 964 008 € |
| Pouzolles | 1996 | 1 252 | 1 327 | 212 484 € |
| Puimisson | 2010 | 1 245 | 1 324 | 197 319 € |
| Puissalicon | 2008 | 1 387 | 1 511 | 253 705 € |
| Roquessels | 2008 | 122 | 142 | 19 393 € |
| Roujan | 1979 | 2 378 | 2 651 | 521 143 € |
| Saint-Geniès-de-Fontedit | 2010 | 1 767 | 1 911 | 293 506 € |
| Saint-Nazaire-de-Ladarez | 2010 | 333 | 350 | 43 074 € |
| Saint-Pons-de-Mauchiens | 1996 | 681 | 773 | 116 508 € |
| Saint-Thibéry | 1976 | 3 181 | 3 244 | 525 906 € |
| Servian | 1976 | 5 626 | 5 804 | 913 826 € |
| Thézan-lès-Béziers | 2010 | 3 184 | 3 296 | 519 759 € |
| Tourbes | 1979 | 2 093 | 2 177 | 412 473 € |
| Vailhan | 1994 | 143 | 177 | 23 442 € |
| Valros | 1979 | 1 714 | 1 755 | 213 833 € |
| Vias | 2003 | 6 024 | 8 750 | 1 893 176 € |
| TOTAL AU 31/12/2025 | | 142 215 | 187 878 | 34 864 408 € |

Selon la méthodologie de l'INSEE, la population légale de notre territoire augmente de 1 830 habitants, dont 1 068 sur le territoire de la CAHM, davantage en 2025 que les années précédentes.

Au-delà de l'attractivité, cette augmentation peut s'expliquer par les opérations de recensement qui ont repris leur rythme habituel après le ralentissement dû aux années COVID.

Par ailleurs, il est à noter que les indicateurs de ce rapport, comme pour les précédentes années, sont calculés sur la population INSEE, ne tenant pas compte pour notre territoire de la population DGF.

Cette dernière s'élève à 187 878 habitants, soit 32 % de plus que la population INSEE.

142 215 HABITANTS AU 31/12/2025
+ 1,30 % PAR RAPPORT À 2024





2.

SYNOPTIQUE DES FLUX



En 2025, le SICTOM a collecté 116 647 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA). Ils sont constitués des ordures ménagères et assimilées et des déchets occasionnels des ménages. Leur gestion est organisée par flux.

Les ordures ménagères et assimilées (OMA) : 58 970 tonnes collectées en 2025 selon les grands flux suivants :

→ **LES BIODÉCHETS** dont la collecte se déploie en bornes d'apport volontaire, complétée par une gestion de proximité :

- Soit en partenariat avec les communes avec l'ouverture de composteurs partagés,
- Soit par les ménages avec le compostage, les poulaillers,...

→ **LES EMBALLAGES ET PAPIERS** qui sont collectés en bacs individuels jaunes ou en colonnes d'apport (aériennes ou enterrées).

→ **LE VERRE** qui est uniquement collecté en colonnes d'apport, essentiellement aériennes.

→ **LES ORDURES MÉNAGÈRES (OMR)** qui constituent les déchets qui n'ont pas pu être triés.

Pour chaque flux, existe une solution de valorisation ou un exutoire :

> **Les biodéchets** sont valorisés en compost : valorisation organique

> **Les emballages et papiers**, après leur traitement à OEKOTRI, sont envoyés vers les différentes filières de recyclage : valorisation matière

> **Le verre** est directement adressé à une entreprise voisine fabriquant du verre à partir notamment de verre recyclé : valorisation matière

> **Les ordures ménagères** résiduelles, après leur traitement à VALOHÉE, sont stockées en tant que déchet ultime dans l'ISDND mitoyen : enfouissement

Les déchets occasionnels déposés dans le réseau des 18 déchèteries du SICTOM : 57 677 tonnes collectées en 2025

Cartons, ferrailles, déchets spéciaux des ménages, ameublement, textiles, plaques de plâtre, bois, végétaux, encombrants, inertes, ... sont les principaux produits acceptés en déchèterie.

LE TRI, C'EST AUSSI EN DÉCHÈTERIE !

Pour faciliter le geste de tri, les quais qui accueillent les usagers sont numérotés par flux. **Chaque flux de produits valorisables est destiné à un repreneur** avec lequel le SICTOM a conventionné (éco-organismes agréés) ou passé un marché public. Une grande partie de ces déchets trouve alors une seconde vie et devient une ressource pour fabriquer de nouveaux produits, conformément aux principes de l'économie circulaire.

Les encombrants et les inertes non triés finissent enfouis. C'est ce qui est le moins respectueux en termes écologiques.

La réduction à la source des déchets est un enjeu majeur mais difficile à chiffrer : compostage individuel des ménages, poulaillers, actions du Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés pour lutter notamment contre le gaspillage alimentaire,...



3. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC



Le SICTOM organise et fait évoluer les modalités de gestion pour se conformer à la loi AGEC qui impose de réduire les ordures ménagères ultimes et limiter leur enfouissement.

Le service **Collecte** est organisé avec :

- Les collectes séparatives pour le tri des emballages et papiers, le tri du verre et le tri des biodéchets. Ces collectes séparatives permettent de destiner les flux collectés aux filières de valorisation matière (recyclage pour les emballages et papiers ainsi que le verre) et de valorisation organique (compostage pour les biodéchets).
- La collecte des ordures ménagères résiduelles, celles qui n'ont pas pu être triées, qui finissent enfouies. Ces collectes se font en Points De Regroupement (PDR) pour les bacs individuels et en Points d'Apport Volontaire (PAV) quand les usagers ne disposent pas de bacs individuels.

La collecte des biodéchets se généralise en Bornes d'Apport Volontaire.

En 2025, les bacs individuels orange de 4 communes (Pézenas, Nizas, Cazouls d'Hérault et Aumes) sont retirés au profit de Bornes Biodéchets (implantation de 33 BB supplémentaires dans ces 4 communes).

Le service **Déchèteries** collecte les déchets occasionnels déposés par les usagers, essentiellement particuliers mais également professionnels inscrits auprès du SICTOM et services des collectivités.

Le réseau des 18 déchèteries est organisé en 3 secteurs : Sud, Centre et Ouest.

Pour y accéder il est obligatoire d'avoir un badge d'accès, ce qui permet de réserver ce service aux usagers du territoire qui contribuent à son coût de gestion.

Le SICTOM mène essentiellement en régie les opérations de collecte, transfert, transport, traitement.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS VERS LES FILIÈRES ADAPTÉES



142 215 HABITANTS
(POPULATION INSEE 57 COMMUNES) AU 31/12/2025

116 647

Tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA)

58 970

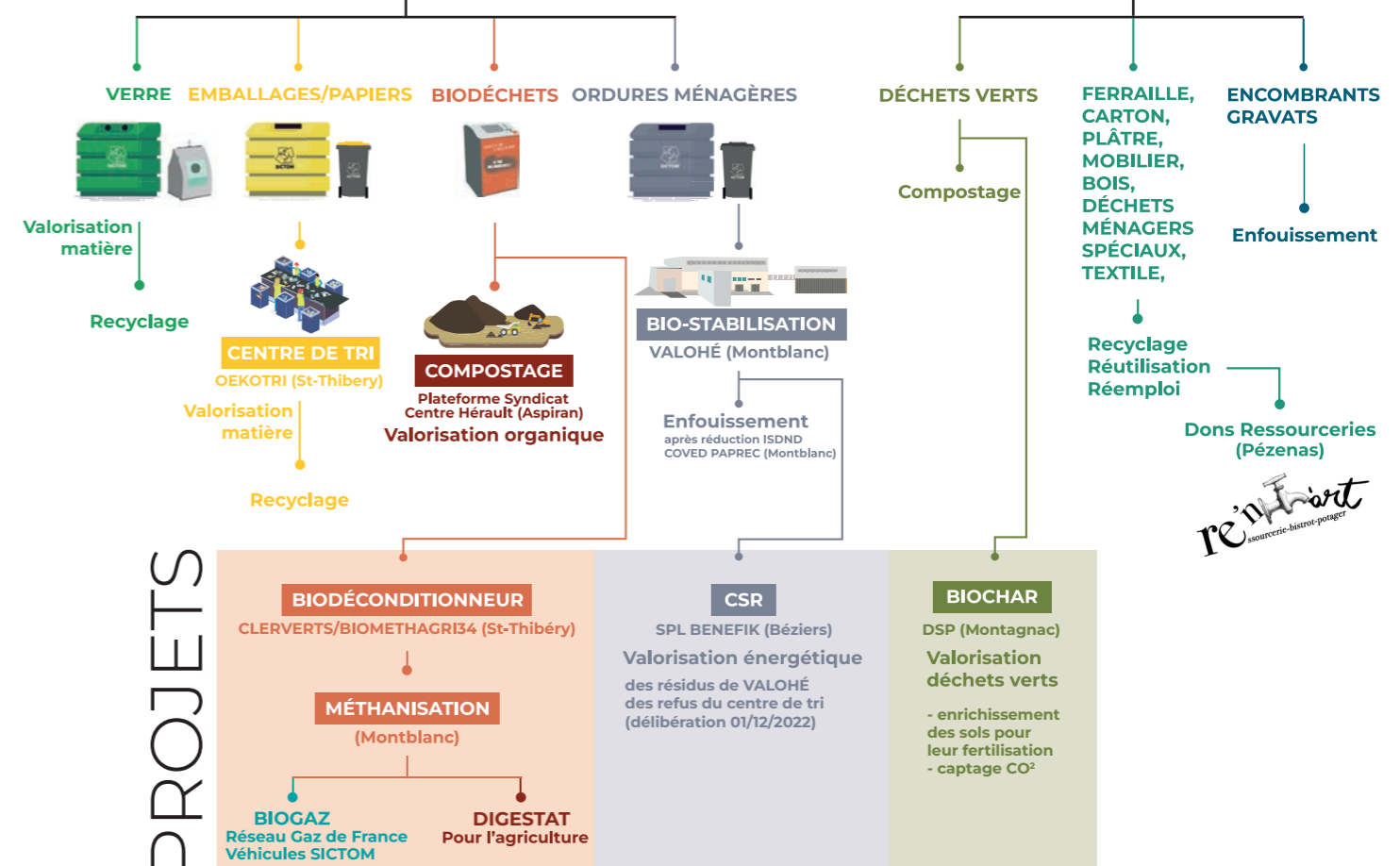
Tonnes collectées

57 677

Tonnes collectées

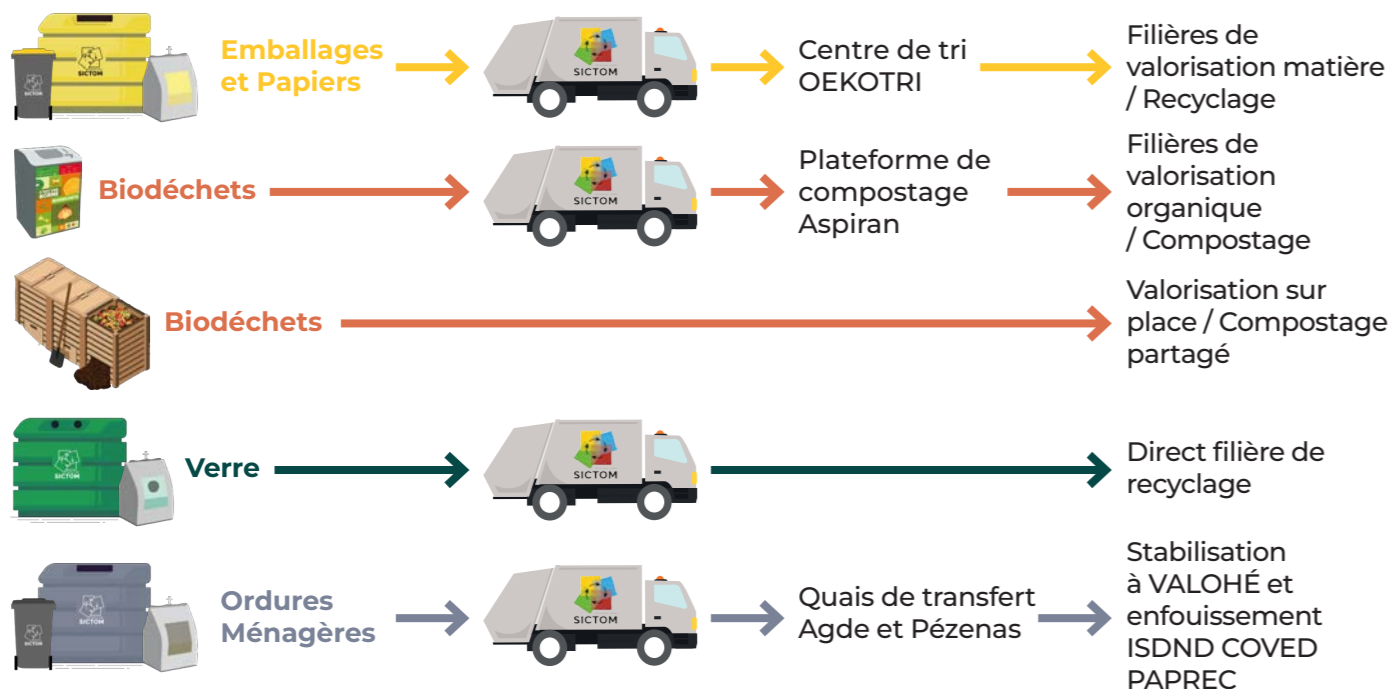
18

Déchèteries sur le territoire

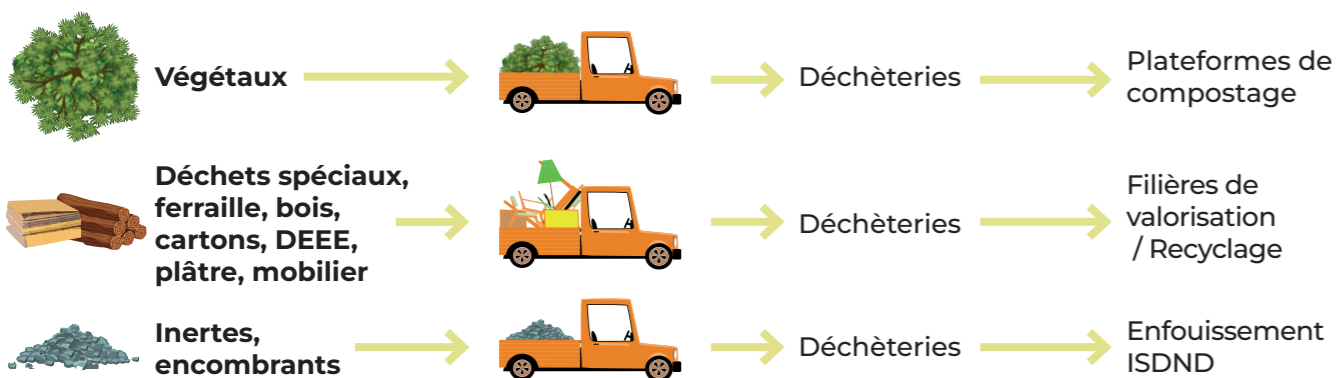


ORGANISATION GÉNÉRALE COLLECTE/TRAIEMENT POUR ENVOI VERS LES FILIÈRES OU CIRCUITS DE VALORISATION

Ordures Ménagères et Assimilées



Déchets Occasionnels



| TYPES | FILIERES | COLLECTE | TRANSFERT | TRANSPORT | TRAITEMENT |
|---------------------------------|-----------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-----------------------------|
| Ordures Ménagères et Assimilées | Emballages et Papiers | Régie-prestataire | Régie | Régie-prestataire | Régie/SLP OEKOMED (OEKOTRI) |
| | Biodéchets | Régie | Régie | Régie | Syndicat Centre Hérault |
| | Verre | Régie-prestataire | Régie | Régie-prestataire | Prestataire |
| | OM résiduelles | Régie-prestataire | Régie-collectivités | Régie-prestataire | SPL OEKOMED (Valohé) |
| Déchets Occasionnels | Végétaux | Régie | Régie | Régie-prestataire | Régie-prestataire |
| | Encombrants | Régie | Régie | Régie | Prestataire |
| | Déchets Dangereux | Régie | Régie | Prestataire | Prestataire |
| | Ferraille | Régie | Régie | Régie-prestataire | Prestataire |
| | DEEE | Régie | Régie | Prestataire | Prestataire |
| | Piles | Régie | Régie | Prestataire | Prestataire |
| | Batteries | Régie | Régie | Prestataire | Prestataire |
| | Ampoules | Régie | Régie | Prestataire | Prestataire |
| | Plaques de plâtre | Régie | Régie | Régie | Prestataire |
| | Gravats | Régie | Régie | Régie | Régie-prestataire |
| | Cartouches d'encre | Régie | Régie | Prestataire | Prestataire |
| | Huiles de vidange | Régie | Régie | Prestataire | Prestataire |
| | Textiles | Prestataire | Prestataire | Prestataire | Prestataire |

3.1 Organisation de la pré-collecte : bacs et équipements mis à la disposition des usagers et des communes

BACS COLLECTÉS EN POINTS DE REGROUPEMENT (PDR)

Les modalités de collecte évoluent de plus en plus vers les Points d'Apport Volontaire (PAV). En conséquence, la quantité de bacs mis en service, individuels et collectifs (y compris pour les professionnels et les services des collectivités), bien que toujours importante, diminue significativement.

Bacs Emballages et Papiers

2 918 BACS LIVRÉS
→ - 29 % PAR RAPPORT À 2024



Bacs Ordures Ménagères

2 680 BACS LIVRÉS
POUR UN USAGE PERMANENT
→ - 17,5 % PAR RAPPORT À 2024



1 055 BACS LIVRÉS
POUR UN USAGE TEMPORAIRE
→ - 8 % PAR RAPPORT À 2024

La livraison globale de bacs (6 860) est en baisse de 22% par rapport à 2024.

Dans le même temps le retrait de bacs (6 610) diminue de 27%.

En 2025, comme en 2024, une vingtaine d'opérations de retraits de bacs individuels a été effectuée.

La réimplantation du tri dans les résidences (habitat collectif vertical et essentiellement saisonnier) se poursuit : 237 bacs jaunes supplémentaires, de 660 litres, ont été livrés en 2025, soit **1 270 bacs implantés en 3 ans**. Les couvercles jaunes sont operculés pour éviter les négligences de tri et les malveillances qui viendraient souiller la collecte qui est ensuite envoyée vers les filières de recyclage.

Les campagnes de communication pour le remplacement, gratuit, du bac jaune initial par un plus grand se poursuivent bien qu'une grande partie des usagers en ont fait la demande depuis l'extension des consignes en 2023. Ce sont essentiellement des **180 litres** à destination des particuliers : 1 329 bacs livrés en 2025 (- 22% par rapport à 2024).

A noter l'importance de l'augmentation des incivilités avec le nombre de bacs volés et remplacés. Bien que propriété du SICTOM Pézenas-Agde, ils sont placés sous la responsabilité de leurs utilisateurs. Si un bac est avéré volé, il est nécessaire de fournir la preuve d'un dépôt de plainte pour un remplacement gratuit avec livraison.



GESTION DES BACS SUR LE TERRITOIRE

| NOMBRE DE BACS LIVRÉS | 6 860 |
|--|-------------|
| Emballages et Papiers | 2 918 |
| Bornes Biodéchets et bacs PRO | 197 |
| Ordures Ménagères permanents | 2 690 |
| Nombre de bacs retirés | 6 610 |
| Nombre de réparation de bacs | 410 |
| Bacs temporaires (mis en place pour les festivités, travaux voiries, accueil gens du voyage, lotissements,...) | 1 055 |
| Nombre de bacs volés et remplacés | 594 (+ 21%) |

| VALORISATION DES BACS USAGÉS | |
|---|------------------------------|
| Nombre de vieux bacs démantelés et revendus | 130 balles de 300 kg chacune |
| Tonnages | 40 t |
| Recettes | 6 616 € |

MISSIONS DU SERVICE «GESTIONNAIRES DE BACS»

Bons de livraison :

Au regard des demandes, établissement des bons de livraison en organisant les tournées par priorité et en optimisant le kilométrage.

Livraison :

Dotation initiale ; remplacement pour usure ou vol ; bacs temporaires pour travaux de voirie dans les communes, accueil des gens du voyage, festivités, manifestations ; bacs provisoires dans les lotissements.

Retrait :

Remplacement pour casse ou vol ; évolution de collecte vers les Points d'Apport Volontaire.

Maintenance :

Réparation et étiquetage.

Démantèlement :

Pour le recyclage et la revente.

En 2025, le service Gestionnaires des bacs a réalisé **6 831 interventions** (équivalent par rapport à 2024).

86% des livraisons ou retraits de bacs se font en 2 jours maximum.

90% des interventions pour des réparations de bacs se font également en 2 jours maximum.

Le budget 2025 des bacs s'élève à 291 023€ **(en baisse de 33,5% par rapport à 2024).**



BACS ET ÉQUIPEMENTS POUR LA COLLECTE DES BIODÉCHETS



Bacs Biodéchets

197 BACS SUPPLÉMENTAIRES INSTALLÉS EN 2025

dont 55 % sont destinés aux Bornes d'apport volontaire des Biodéchets, les BB.

Au 31 décembre 2025,

557 BB maillent le territoire du SICTOM.

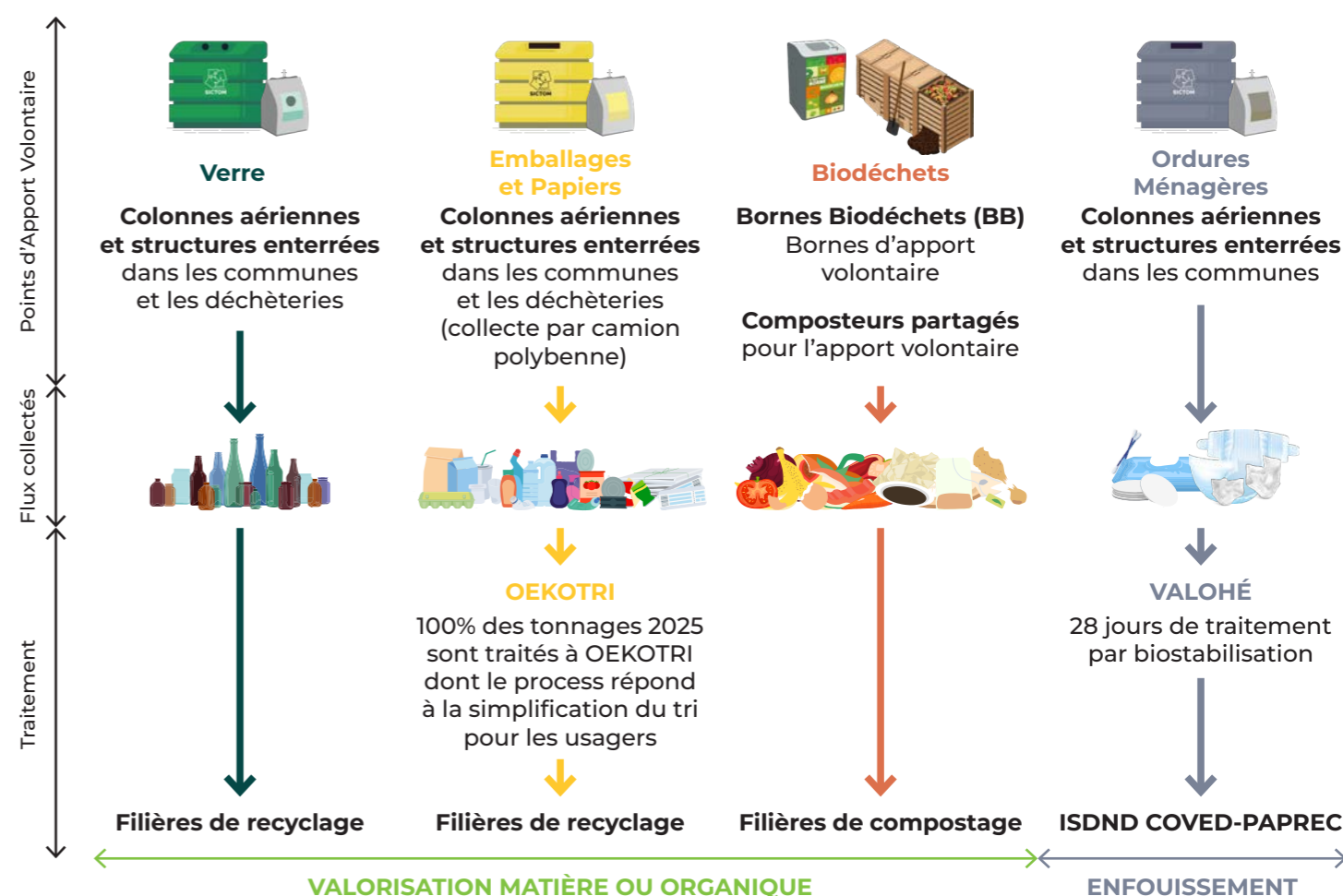
2 072 KITS BIODÉCHETS SUPPLÉMENTAIRES DISTRIBUÉS EN 2025

Pour permettre aux usagers de trier leurs biodéchets et accéder aux BB, des kits biodéchets leurs sont remis.

Ils comprennent un bioseau, les consignes et explications pour réussir ce tri, un rouleau de sacs pour faciliter ce nouveau geste et la clé des BB pour y déposer les déchets organiques triés.

COLONNES ET MATÉRIELS POUR LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Le déploiement des PAV se poursuit en 2025 par l'installation de Points-tri supplémentaires aériens ou enterrés et par l'ouverture de nouvelles BB.



3.2 Evolutions de l'organisation de la collecte

→ RAPPEL DU CADRE DE LA LOI AGEC

La loi AGEC, « Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire » donne le cadre législatif qui s'impose à l'organisation de notre collectivité ayant la compétence « Déchets ».

L'objectif fixé est la réduction de 50% des déchets enfouis en généralisant le tri à tous les emballages et tous les papiers depuis le 1er janvier 2023 ainsi qu'en imposant le tri des biodéchets depuis le 1er janvier 2024. De même, les REP, « Responsabilité Elargie des Producteurs », doivent proposer aux usagers des reprises gratuites des produits qu'ils ont mis sur le marché et ainsi faciliter leur recyclage.

En conséquence, l'Etat a mis en place la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes**, une taxe visant à modifier structurellement les comportements : **plus on pollue, plus on paye.**

Concrètement, pour notre collectivité, cela veut dire que cette **taxe frappe les ordures ménagères non triées qui finissent enfouies.**

En 2025, le tarif de la TGAP était de 65 € la tonne enfouie, majoré d'une sur-TGAP de 5 €. Il s'est multiplié par 5,5 depuis 5 ans et devrait passer à 105 € en 2030 !

L'Etat veut ainsi contraindre les collectivités à réduire les quantités de déchets non triés et inciter les usagers au tri.



→ DÉPLOIEMENT DES POINTS-TRI POUR UNE COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

L'équipement des communes en Points-Tri s'est poursuivi en 2025 et **88 nouvelles colonnes aériennes ou conteneurs enterrés** ont ainsi été installés sur le domaine public.



Souvent complétés par des Bornes Biodéchets, les Points d'Apport Volontaire répondent aux évolutions des modes de vie des usagers.

La contrainte de la gestion des bacs individuels par les usagers est supprimée. Les Points-Tri sont ouverts **24h/24 et 7j/7**, disponibles aussi souvent que nécessaire.

Les incivilités liées à la présence persistante des bacs sur le domaine public sont limitées.

La progression des vols et dégradations confirme la nécessité d'une **évolution structurante du mode de collecte** : l'implantation, **en partenariat avec les communes**, de nouveaux Points d'Apport et le retrait de bacs individuels.

→ ORGANISATION DE LA COLLECTE DES BACS EN POINTS DE REGROUPEMENT



Les tournées sont organisées selon un calendrier hebdomadaire afin que chaque commune soit collectée **une fois par semaine pour chacun des 3 flux** : Emballages et papiers, biodéchets, ordures ménagères résiduelles. Depuis le 1er janvier 2025, cette collecte s'organise sur 5 jours, du lundi au vendredi.

Pour tenir compte des spécificités liées à **l'attractivité touristique** et à **la saisonnalité**, la fréquence des collectes est organisée différemment sur les communes d'Agde, Portiragnes, Vias et Pézenas.

→ « EN VACANCES, J'OUBLIE TOUT... SAUF LE TRI ! »

Depuis 2024, dans le cadre de l'Appel à projet de l'éco-organisme partenaire CITEO, le SICTOM accompagne les communes du littoral pour inciter les vacanciers à trier leurs déchets lorsqu'ils quittent la plage.

Les Points-Tri mis à disposition sont dotés de consignes plus spécifiques aux déchets de plage. Elles sont également indiquées en anglais pour les visiteurs étrangers.

Des campagnes de sensibilisation, dont une web-série au début de l'été, et un label à destination des résidences, toutes désormais dotées de bacs jaunes, viennent compléter le dispositif.

Une page du site internet du SICTOM est dédiée à cette problématique et répond à « **Comment trier mes déchets à la plage ?** » : <https://www.sictom-pezenas-agde.fr/le-tri-mode-demploi/tier-a-la-plage/>



3.3 Le tri, c'est aussi en déchèterie !

Le SICTOM dispose d'un réseau de **18 déchèteries** :

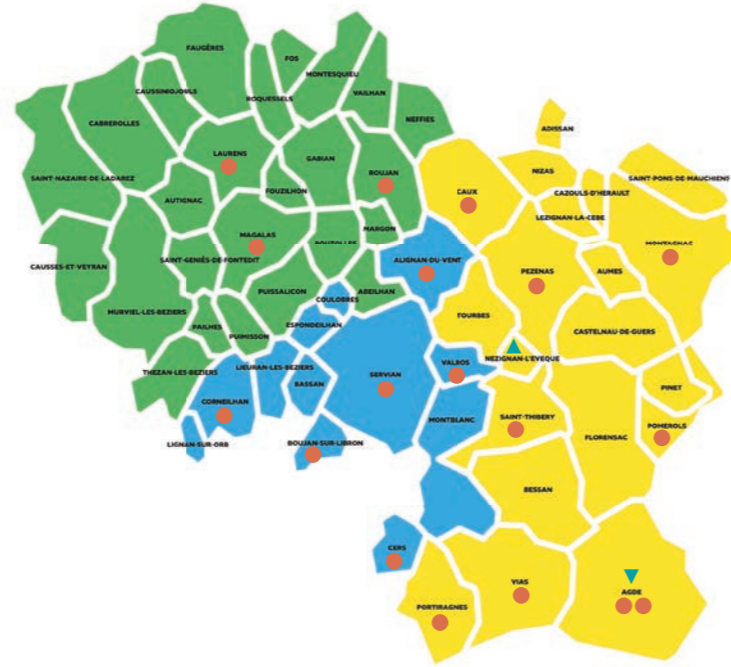
- **9 sur l'Agglo Hérault-Méditerranée** : AGDE (2 déchèteries), CAUX, MONTAGNAC, PÉZENAS, POMEROLS, PORTIRAGNES, VIAS et SAINT-THIBÉRY.
- **6 sur l'Agglo Béziers Méditerranée** : ALIGNAN-DU-VENT, BOUJAN-SUR-LIBRON, CERS, LIGNAN-SUR-ORB/CORNEILHAN, SERVIAN et VALROS.
- **3 sur les Avant-Monts** : LAURENS, MAGALAS et ROUJAN.

Ce réseau de 18 déchèteries est organisé en 3 secteurs.

Secteur Sud : déchèteries d'AGDE, POMEROLS, PORTIRAGNES, SAINT-THIBÉRY et VIAS.

Secteur Centre : déchèteries de BOUJAN-SUR-LIBRON, CERS, MONTAGNAC, PEZENAS, SERVIAN et VALROS.

Secteur Ouest : déchèteries d'ALIGNAN-DU-VENT, CAUX, LIGNAN-SUR-ORB/CORNEILHAN, LAURENS, MAGALAS et ROUJAN.



- Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée
- Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée
- Communauté de Communes Les Avant-Monts
- DÉCHÈTERIES
- ▲ SIÈGE DU SICTOM
- ▼ ANTENNE DU LITTORAL



Dotée de capacités élargies, la déchèterie Les Moulières permet de traiter un plus grand nombre de flux et favorise ainsi une valorisation optimale des déchets déposés : **10 quais à bennes**, permettent de trier et de valoriser efficacement les différents flux de déchets via des filières de recyclage (à l'exception des gravats et encombrants).

Une expérience-usager optimisée et sécurisée

Deux casiers de **150 et 210m²** sont spécifiquement aménagés pour accueillir les dépôts de bois et de végétaux. Pour garantir la sécurité des usagers et simplifier le dépôt dans les bennes, des **dispositifs antichute modernes** ont été installés. De plus, un système de **bennage adapté au flux de gravats** optimise leur prise en charge.

Après des travaux d'amélioration la déchèterie de **La Prunette**, est désormais **réservée aux particuliers**. La déchèterie des Moulières remplace celle des 7 Fonts, qui a définitivement fermé ses portes le 03 août 2025.

DES ESPACES DE VALORISATION

Les déchèteries s'inscrivent dans la boucle de l'économie circulaire du territoire. La plupart des déchets déposés, triés par flux, partent ensuite vers les filières de recyclage et de valorisation pour être réutilisés. Ces déchets ont la valeur que leur donne leur seconde vie, devenant, grâce au recyclage, les **ressources de prochains produits**.

ORGANISATION DES DÉCHÈTERIES

Pour préserver les conditions d'accès des usagers, particuliers et professionnels, du territoire du SICTOM Pézenas-Agde, **les entrées en déchèterie nécessitent la présentation d'un badge.**

Le contrôle d'accès n'est pas pour autant synonyme de restriction d'usage.

Les particuliers, pour lesquels aller en déchèterie est un geste bien inscrit dans leurs habitudes, peuvent **y accéder gratuitement et sans limitation du nombre de passages.**

Les **professionnels** peuvent également y accéder sur inscription auprès du SICTOM et leur recours aux services des déchèteries est **payant**. Leurs dépôts de **cartons** et de **ferraille** sont cependant **gratuits** pour inciter au tri.

| Catégorie d'usagers | Documents nécessaires |
|---------------------|---|
| Particuliers | <ul style="list-style-type: none"> • Carte grise • Justificatif de domicile de moins de 3 mois |
| Professionnels | <ul style="list-style-type: none"> • Carte grise • Extrait de Kbis de moins de 3 mois • RIB. |



RELATIONS AUX USAGERS

Pour répondre aux nombreuses questions des usagers des déchèteries, une Foire Aux Questions (FAQ) est disponible sur le site du SICTOM : <https://www.sictom-pezenas-agde.fr/vie-pratique/mes-decheteries/>

Elle est régulièrement mise à jour et offre une réponse rapide aux questions les plus fréquentes :

Je change de véhicule, que dois-je faire ?

Inutile de refaire une demande. Envoyez à : acces-decheterie@sictom-pezenas-agde.fr Vos coordonnées, votre numéro de badge, la nouvelle carte grise, en précisant s'il s'agit d'un ajout ou d'un remplacement de véhicule.

NOUVELLE DÉCHÈTERIE LES MOULIÈRES À AGDE

Inaugurée le 21 janvier 2025, la déchèterie Agde - Les Moulières a ouvert ses portes aux usagers du territoire.

Même si elle accueille les particuliers, elle est la déchèterie **dédiée aux professionnels agathois**.

Située au lieu-dit les Moulières, ce nouvel équipement reflète l'**engagement du SICTOM Pézenas-Agde en faveur d'une gestion moderne et efficace des déchets**.





4. BILAN PAR FILIÈRES



Les filières exploitées par le SICTOM sont celles :

- Du **Verre, recyclable** à l'infini ;
- Des **Emballages et Papiers, recyclables** pour une bonne partie ;
- Des **Biodéchets, valorisables** à 100% ;
- Des **Ordures Ménagères Résiduelles**, celles qui n'ont pas été triées ni valorisées, qui sont enfouies.
- Et des **déchets occasionnels** issus des déchèteries (par catégorie de matériaux) dont la plupart des flux sont recyclables ou valorisables.

A chaque filière correspond un exutoire interne ou externe à la collectivité.

Chaque année, le SICTOM dresse un bilan détaillant les tonnages de déchets collectés et traités par filière.

Ce bilan met en exergue les résultats obtenus en matière de tri en référence aux objectifs de la loi AGECL.

4.1 Les Ordures Ménagères & Assimilées (OMA)

4.1.1 La filière déchets ménagers recyclables


→ LA COLLECTE DES RECYCLABLES SECS

15 273 TONNES
DE RECYCLABLES SECS
→ + 5 % PAR RAPPORT À 2024
→ + 12% PAR RAPPORT À 2023

107,4 KG/AN/HAB
→ + 3,3 % PAR RAPPORT À 2024
→ + 10% PAR RAPPORT À 2023

Flux de verre collecté

6 579 TONNES 
→ + 2 % PAR RAPPORT À 2024
→ + 3,4 % PAR RAPPORT À 2023
46,2 KG/AN/HAB
→ 46 EN 2024

 **Le SICTOM a du Cœur**
16 000 € sont versés chaque année pour soutenir la recherche contre le cancer

Flux des Emballages et Papiers collectés

8 685 TONNES
→ + 7 % PAR RAPPORT À 2024
→ + 20 % PAR RAPPORT À 2023
61 KG/AN/HAB
→ + 5 % PAR RAPPORT À 2024



En 2025, on constate que les tonnages collectés de déchets recyclables secs affichent une nette hausse (+5%) tant de manière globale qu'en termes de performance par habitant (+3,3%).

Cette augmentation régulière depuis l'extension des consignes de tri confirme que :

- la simplification du geste de tri
- l'investissement en dotation de bacs jaunes supplémentaires
- la communication et des tarifs incitatifs **impactent sensiblement les tonnages collectés :**

- Le dispositif de tri mis à disposition des usagers a continué de monter en puissance en 2025 : dotation initiale de bacs jaunes de plus grand volume (180 litres au lieu de 120 litres) et

remplacement gratuit sur demande ; équipement en bacs de tri de l'habitat collectif (notamment sur le littoral dans les résidences secondaires) ; dotation d'habitations constituant des « écarts » en bacs de tri (nouvelle collecte des bacs jaunes des écarts de Pézenas et alentours en janvier 2025).

- **La web série « Passe ton bac »** diffusée en 20 épisodes sur les réseaux sociaux et YouTube en juin et juillet 2025 a été sponsorisée pour toucher un maximum d'utilisateurs, y compris les vacanciers.
- Les tarifs proposés aux professionnels pour la collecte de leurs déchets les incitent au tri (tarif des déchets recyclables 2 fois moins important que celui des ordures ménagères).

| Nombre habitants 2025 | Flux collecté | Mode de collecte | Tonnages 2025 | Evolution tonnages 2025/2024 en % | Ratio 2025 Kg/hab./an | Evolution ratio 2025/2024 en % |
|-----------------------|----------------------|--|---------------|-----------------------------------|-----------------------|--------------------------------|
| 142 215 | Verre | Points d'Apport Volontaire | 6 579 t | + 2 % | 46,2 kg / hab / an | stable |
| | Emballages & Papiers | Points de regroupement + Points d'Apport Volontaires | 8 685 t | + 7 % | 61 kg / hab / an | + 5 % |
| | | | 15 273 t | + 5 % | 107,4 kg / hab / an | + 3,3 % |

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTÉS

ILS SONT TRAITÉS À 100% SUR LE TERRITOIRE !

Le verre collecté uniquement en colonnes d'apport dédiées (6 579 t) est acheminé directement vers l'unité de traitement IPAQ de Béziers.

Les emballages et papiers collectés en bacs jaunes et colonnes d'apport volontaire sont intégralement transférés à OEKOTRI, le nouveau centre de tri de Saint-Thibéry.

Une grande partie des cartons déposés en déchèteries (gratuit pour les professionnels) est traitée par l'ancien centre de tri de Pézenas.

Flux des Emballages et Papiers traités (cartons déchèterie inclus)

10 735 TONNES

→ + 5,6 % PAR RAPPORT À 2024
→ + 17 % PAR RAPPORT À 2023

Cette hausse significative des tonnages traités est corrélée à celle des tonnages collectés, en tenant compte des effets de stocks.

Une fois triés et mis en balles, les déchets recyclables sont envoyés vers les filières de recyclage.

| OEKOTRI | |
|-----------------------------------|---|
| Maître d'ouvrage | SPL OEKOMED |
| Capacité | 30 000 t / an |
| Tonnages SICTOM triés en 2025 | 10 589 t |
| Caractéristique du process de tri | <ul style="list-style-type: none"> Un ouvre sac et trommel en tête. Un décartonneuseur de sur-tri. Un crible balistique (séparation des corps creux ou plat). Des overbands (pour tri des ferreux) et un courant de Foucault (pour tri des aluminiums). Des trieurs optiques sur la ligne des corps creux (tri sur PETC, ELA, PE/PP, sur films, sur refus plastiques) suivis de tables de tri. Des trieurs optiques sur ligne corps plats (tri sur JRM, EMR, GDM, sur refus) suivis de tables de tri. Des presses à balles et à paquets. |
| Coût de traitement | 1 986 068 € |
| Traitement des refus | Enfouissement ISDND St Jean de Libron et valorisation énergétique par CITEO à partir de septembre 2025 |

En baisse par rapport à celui de 2024, le taux de refus est en deçà des moyennes nationales, le taux moyen de refus de tri dans les centres de tri multi-matériaux étant plutôt autour de 24%, et pouvant aller pour certains centres de tri jusqu'à 30%.

Refus de tri 1 739 TONNES
TAUX DE REFUS 16,4 %

4.1.2 La filière des déchets ménagers valorisables

LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

Flux des Biodéchets collectés

802 TONNES

→ + 9 % PAR RAPPORT À 2024



40 COMMUNES

→ BORNES BIODÉCHETS (BB)



DONT 3

(Espondeilhan, et en 2025 : Murviel-les-Béziers et Bassan)

→ BB + COMPOSTEUR PARTAGÉ



8 COMMUNES

(Lézignan la Cèbe, Servian, Tourbes, Valros, Alignan-du-Vent, Castelnaud-de-Guers, Caux, Montblanc)

→ BB EN COEUR DE VILLE
→ BACS INDIVIDUELS EN PÉRIPHÉRIE à substituer en BB



4 COMMUNES

(Faugères, Fos, Roquessel, St-Nazaire de Ladarez)

→ COMPOSTEUR PARTAGÉ



5 COMMUNES

(Vailhan, Causses-et-Veyran, Cabrerolles, Caussiniojols, Montesquieu)

→ GESTION DE PROXIMITÉ (composteurs individuels, poulaillers et autres solutions)

Déploiement de la collecte des biodéchets

Le geste de tri des biodéchets s'installe peu à peu dans les habitudes des usagers, au même titre que le tri des Emballages et Papiers en leur temps. Les campagnes de communication nationales sur l'obligation de compostage des déchets organiques ont permis d'appuyer les campagnes de communication de proximité réalisées par le SICTOM.

Pour faciliter le tri des biodéchets, un éventail des solutions, toutes complémentaires, est proposé aux usagers.

Au 31 décembre 2025, les 57 communes disposent de solutions de tri à la source des biodéchets, que ce soit par compostage collectif (Bornes Biodéchets et composteurs partagés) ou par compostage individuel et autres solutions comme les poulaillers.

48 communes bénéficient d'une collecte séparative qui s'est substituée, au fur et à mesure du déploiement, à une collecte de déchets non triés (OMR).

Cette collecte séparative des biodéchets est complétée par une gestion de proximité pour 9 autres communes : 4 sont dotées de sites de compostage partagé et 5 trient à la source leurs biodéchets par des solutions individuelles (poules, composteurs individuels, lombricomposteurs,...).

AGENDA 2025

Quelques temps forts du déploiement

AGDE : Poursuite du déploiement sur l'ensemble de la ville, centre et littoral : 107 premières BB sont installées durant l'année.

PÉZENAS : 20 BB supplémentaires, 39 au total et retrait des bacs individuels en avril 2025.

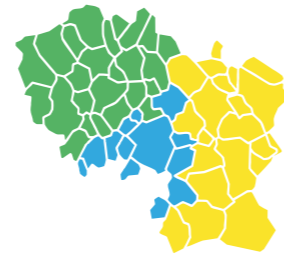
NIZAS : 4 BB supplémentaires, 5 au total et retrait des bacs individuels en juin 2025.

CAZOULS D'HÉRAULT : Implantation de 5BB et retrait des bacs individuels en septembre 2025.

AUMES : Implantation de 4 BB et retrait des bacs individuels en septembre 2025.

Tout au long de l'année 2025, de nombreuses communes déjà dotées en BB sont équipées, sur demande de la commune, de bornes supplémentaires.

Au 31 décembre, 548 BB (+14%) maillent l'ensemble du territoire dont le taux de remplissage moyen est de 27%.



UN PEU D'HISTOIRE SUR LE TRI DES BIODÉCHETS

La collecte des biodéchets a commencé sur le territoire du SICTOM le 06 janvier 2018.

Elle a été initiée avec la mise à disposition de bacs individuels et uniquement dans les quartiers périphériques. Ce mode de collecte a rapidement mis en évidence de nombreux freins :

- L'obligation de conserver ses biodéchets une semaine, ce qui gênait certains usagers, gêne amplifiée en été avec le risque de jus et d'odeurs.
- La gestion du bac à la charge de l'utilisateur et notamment son nettoyage.

La chute des volumes collectés à l'approche des beaux jours était chaque année significative et l'habitude de ce geste de tri ne revenait souvent pas à l'automne.



La collecte en borne d'apport a été testée dès 2019 et a permis de lever les principaux freins :

- Les bornes **disponibles 24h/24 et 7j/7** permettent à l'utilisateur de déposer ses biodéchets aussi souvent et dès qu'il le souhaite.
- La gestion du bac et sa propreté ne lui incombent plus.
- Les incivilités dues à la présence permanente de bacs sur l'espace public sont supprimées.

Ce mode de collecte, choisi par le SICTOM, est celui qui est privilégié en France par les collectivités à typologie urbaine.

En 2025, **802 tonnes** de biodéchets ont ainsi été collectées. Valorisées de façon organique sur la plateforme de compostage d'Aspiran du Syndicat voisin Centre-Hérault, elles ont permis de produire **684 tonnes** de compost, ensuite redistribué aux agriculteurs locaux, dans une **démarche d'économie circulaire**.

Si le tonnage collecté reste modeste, son augmentation **(+9%)** permet d'espérer une évolution positive dans les prochaines années au vu du taux croissant d'équipement des foyers (en termes de kits) et de l'acculturation progressive de ce geste de tri au sein de la population et des professionnels du territoire.



LE TRAITEMENT DES BIODÉCHETS

Le coût de traitement d'une tonne de biodéchets est de 75 €, à mettre au regard des 195 € la tonne d'ordures ménagères.



| Plateforme de compostage d'Aspiran (SCH) | |
|--|---------------------------------|
| Exploitant | Syndicat Centre Hérault (SCH) |
| Capacité de compostage | 9 000 t |
| Tonnages SICTOM 2025 | 684 t |
| Coût du traitement | 51 327 € TTC (49 160 € en 2024) |
| Technique utilisée | Compostage |

4.1.3 La filière des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

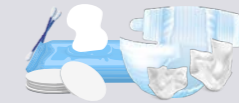
LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

42 895 TONNES COLLECTÉES EN 2025

→ + 1,3 % PAR RAPPORT À 2024
→ - 1,5 % PAR RAPPORT À 2023

301,6 KG/AN/HAB

→ STABLE PAR RAPPORT À 2024



| Nombre d'habitants 2025 | Tonnages OMR collectés en 2024 | Evolution tonnages 2025/2024 | Evolution tonnages 2025/2023 | Ratio 2025 par habitant kg/an/hab | Evolution du ratio 2025/2024 | Evolution du ratio 2025/2023 |
|-------------------------|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| 142 215 | 42 895 | + 1,3% | - 1,5% | 301,6 | stable | - 3,2% |

En 2025, le SICTOM a collecté 42 895 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), soit plus de 1,3 % qu'en 2024 mais 1,5% de moins qu'en 2023.

Cette augmentation rapportée à celle du nombre d'habitants (également en hausse de 1,3%) montre une **stabilité de la production d'ordures ménagères par habitant et par an** qui semble avoir atteint un pallier.

Or l'objectif majeur de la Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) est la réduction des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). Celles qui, **non triées ni valorisées, finissent enfouies : c'est ce qui pollue le plus !** Et ce qui coûte le plus cher en termes de gestion des déchets.

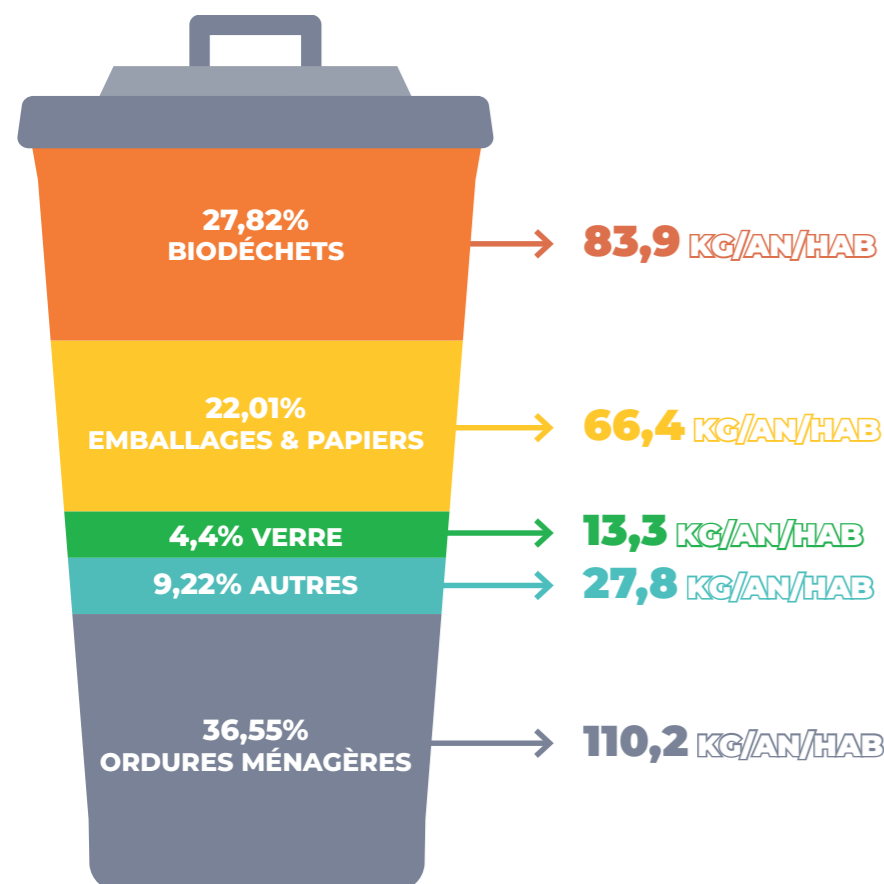
L'augmentation exponentielle année après année de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** et la **réduction des capacités d'enfouissement** poussent les collectivités à mettre en œuvre de nouveaux modes de collecte pour réduire la part des ordures ménagères.



La constitution de la poubelle, déterminée à partir de la synthèse des campagnes d'échantillonnage, nous indique que des gisements importants peuvent encore être recyclés si le geste de tri continue de progresser.

Même si on trouve moins de biodéchets et moins de papiers et d'emballage dans la poubelle d'ordures ménagères, il reste une marge de progression importante.

301,6 KG/AN/HAB



Sur le territoire du SICTOM, on trouve encore dans la poubelle grise :

- 28 % de biodéchets, pourtant concernés par le tri à la source depuis 2024.
- 22 % d'emballages et papiers qui auraient pu être déposés dans les bacs jaunes.
- 4,4% de verre alors qu'il doit être déposé dans les colonnes et qu'il est collecté séparément.
- 9% d'autres déchets qui sont collectés différemment : colonnes pour les textiles, déchets spécifiques et d'équipement électrique ou électronique collectés en déchèteries.

La part des déchets véritablement résiduels, ceux qui ne disposent pas à ce jour de filière de recyclage, et qu'il est normal de trouver dans le bac d'ordures ménagères se situe autour de 36,5%, soit 110,2 kg / an / habitant au lieu de 301,6, le tiers !

2 099 TONNES EN 2025

Via VALORBI

Les tonnages directement déposés à VALORBI sont en forte diminution par rapport à 2024. VALORBI joue le rôle de quai de transfert pour une partie de la collecte Sud par une convention d'entente avec la CABM dans un souci de **bilan carbone plus respectueux** et de **bonne gestion des coûts de transfert**. Ces tonnages sont ensuite acheminés vers VALOHÉ pour être traités. La baisse des tonnages transitant par VALORBI observée en 2025 s'explique par l'obligation de repasser les délibérations de la convention au sein des 2 collectivités et aux délais administratifs nécessaires et réglementaires.

5 542 TONNES

À VALOHÉ directement (566 en 2024, 137 en 2023)



VALOHÉ, EXUTOIRE POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS ULTIMES : L'AUTONOMIE DE TRAITEMENT

SLP OEKOMED VALOHÉ
à Montblanc (34)
Capacité de stockage de 60 000 t

45 130 TONNES
DU SICTOM TRAITÉES
EN 2025

→ + 0,4 % PAR RAPPORT À 2024
→ - 2 % PAR RAPPORT À 2023

En intégrant les apports directs sur les 2 quais de transfert, **45 130 tonnes ont été traitées en 2025, soit + 0,4 % par rapport à 2024 mais -2% par rapport à 2023.**

100% des Ordures Ménagères Résiduelles sont traitées par bio-stabilisation par l'unité de VALOHÉ.

Le processus de bio-stabilisation permet de **réduire d'un peu plus de 27%** les Ordures Ménagères, qui transformées en inertes après 28 jours de traitement, sont éligibles à l'enfouissement, conformément à l'autorisation d'exploiter de l'installation de stockage de PAPREC – COVED.

La bio-stabilisation permet en effet d'éliminer les matières pouvant provoquer des réactions de fermentation et de supprimer ainsi lixiviats et gaz qui seraient nocifs pour l'environnement.

À noter que 2 234 tonnes ont été extraites des OMR pour être valorisées. Ces tonnages sont en hausse régulière depuis 2022.

| Unité de traitement de VALOHÉ | |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| Exploitant | SPL OEKOMED |
| Capacité maximale | 60 000 t |
| Tonnages SICTOM en 2025 | 45 130 t |
| Coût du traitement | 3 434 667 € (3 751 239 € en 2024) |
| Technique utilisée | Bio-stabilisation |

Les refus de VALOHÉ enfouis dans l'ISDND voisin de PAPREC-COVED : C'est pas trié, c'est enterré !

100% des refus (déchets ultimes traités par bio-stabilisation pendant 28 jours à VALOHÉ) sont stockés (enfouis en balles) dans l'ISDND mitoyen de PAPREC-COVED à Montblanc.

Les tonnages enfouis en 2025 poursuivent leur tendance à la baisse : - 3,4 % par rapport à 2024 et - 4,4 % par rapport à 2023.

LE TRANSFERT DES ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES

37 489 TONNES EN 2025
Via les quais de transfert d'Agde et de Pézenas
(38 594 tonnes en 2024)

37 489 tonnes ont transité par les 2 quais de transfert du SICTOM pour être acheminés vers VALOHÉ pour leur traitement dont **2 235 tonnes d'apports directs des professionnels.**

Certains services des collectivités et certains professionnels déposent en effet

directement leurs Ordures Ménagères à l'un des deux quais de transfert du SICTOM (Agde et Pézenas). Ces dépôts restent marginaux par rapport aux tonnages collectés (5,2%). Ils se font essentiellement au quai de transfert d'Agde.

Ces dépôts directs permettent de **limiter la distance** parcourue par les véhicules de collecte, et ce faisant d'être plus économes en carburant et donc plus respectueux **en termes de bilan carbone.**

ISDND PAPREC – COVERED
à Montblanc (34)
Capacité de stockage de 132 900t

32 788 TONNES
ENFOUIES EN 2025

→ 33 948 T EN 2024
→ 34 311 T EN 2023

| Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) | |
|--|--------------------------------------|
| Exploitant | PAPREC - COVERED |
| Capacité maximale | 132 900 t |
| Tonnages SICTOM en 2025 | 32 788 t |
| Coût du traitement | 5 350 318 € (4 745 943 € en 2024) |
| Technique utilisée | Enfouissement |

Cependant le coût de l'enfouissement augmente de presque 13%, en raison de la hausse de la TGAP.

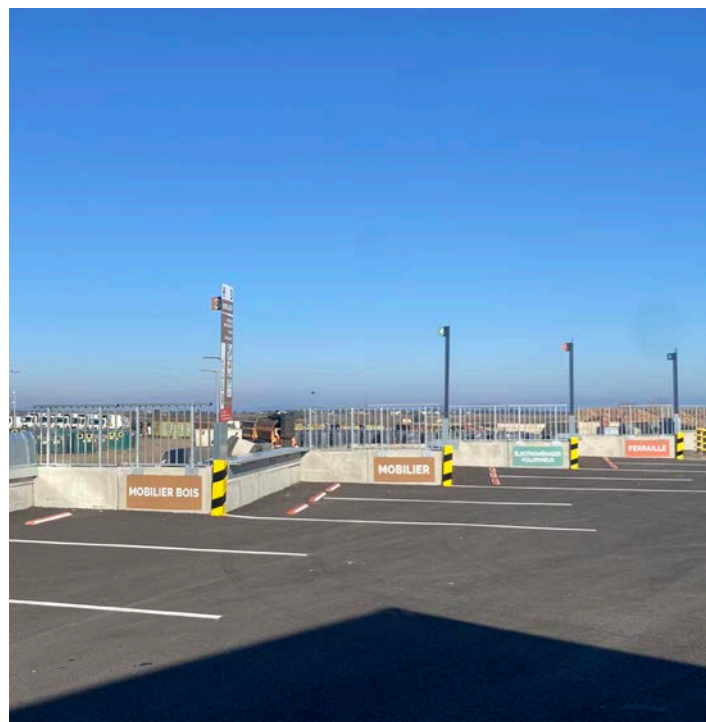
La diminution du tonnage enfoui ne compense pas la hausse de la taxe.

Le coût de traitement d'une tonne d'ordures ménagères résiduelles passe à 195 € la tonne en 2025.

4.2 La filière des déchets occasionnels

DES TONNAGES ET UNE FRÉQUENTATION EN HAUSSE QUI DONNENT UNE IMAGE PLUS PRÉCISE DES HABITUDES ET DES BESOINS DES USAGERS DU TERRITOIRE

4.2.1 Davantage de déchets déposés en déchèteries



En 2025, les quantités déposées en déchèteries sont en augmentation : **57 667 tonnes soit 3% de plus qu'en 2024.**

Cette augmentation est en partie imputable à l'augmentation des dépôts :

- EcoMaison : + 19 %, et 2 nouvelles filières de valorisation : EcoBois et Eco DDS.
- Ferrailles : + 13 %
- Déchets Ménagers Spécifiques : + 11%

→ COLLECTE / TRAITEMENT / VALORISATION

LE TRI, C'EST AUSSI EN DÉCHÈTERIE !

Le contrôle d'accès en déchèteries permet une meilleure traçabilité des apports : les déchets déposés triés sont ensuite envoyés vers les différentes filières de recyclage ou de valorisation pour **leur donner une seconde vie** et répondre aux enjeux de **réemploi**.

| Produits acceptés en déchèterie | Tonnages 2024 | Tonnages 2025 | Repreneurs | Mode de valorisation |
|---------------------------------|---------------|---------------|---|--------------------------|
| Ferraille | 2 518 | 2 232 | DERICHBOURG | recyclage |
| Carton | 2 041 | 2 033 | EPR / RECUPRAT / SUEZ / GDE | recyclage |
| Végétaux bruts+ broyés | 19 107 | 19 519 | SICTOM / ALLIANCE ENVIRONNEMENT | recyclage |
| Troncs | 481 | 415 | LR BROYAGE | valorisation énergétique |
| Bois | 6 598 | 6 303 | LR BROYAGE / SUD BROYAGE/ TUBERT / SMN NICOLLIN | recyclage |
| Eco-maison | 1 768 | 1 488 | ECO-MOBILIER | recyclage |
| Eco Bois | 109 | / | ECO-MOBILIER | recyclage |
| DEEE | 1 164 | 1 061 | ECO-LOGIC | recyclage |
| DMS | 328 | 274 | SRA SAVAC / TRIADIS | recyclage |
| Eco DDS | 14 | / | ECO DDS | recyclage |
| Huiles de vidange | 82 | 85 | SRA SAVAC / TRIADIS | valorisation énergétique |
| Batteries | 32 | 32 | SRA SAVAC | recyclage |
| Lampes | 7 | 1 | RECYLUM | recyclage |
| Piles | 7 | 8 | COREPILE | recyclage |
| Plaques de plâtre | 1 288 | 1 271 | VALORIDEC | recyclage |
| Textiles | NC** | NC** | RE-FASHION | recyclage |

Le tonnage de **cartons** déposés en déchèterie est stable. Ce dépôt, tout comme celui de la **ferraille**, est **gratuit pour les professionnels**.

En 2025, la campagne de communication « **Les cartons en déchèterie, c'est gratuit, ça en jette !** » a été reprise. Elle customise l'ensemble des véhicules de collecte, supports de communication très visibles sur l'ensemble du territoire.



Historiquement, les déchèteries disposaient d'une benne « tout venant » dans laquelle étaient déposés les déchets pour lesquels il n'y avait pas de filière de traitement spécifique.

L'objectif étant de réduire au maximum le contenu de cette benne, le SICTOM essaye de mettre en œuvre dans ses déchèteries la collecte séparative de tous les types de déchet pour lesquels une filière de traitement est opérationnelle.

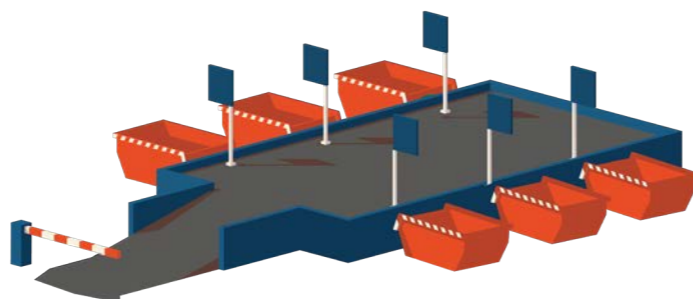
Ainsi, à mesure des évolutions réglementaires et de l'organisation des filières, de nouvelles bennes ou box de stockage sont progressivement mis en place, permettant de réduire les volumes de déchets enfouis.

Il n'est malheureusement pas toujours possible de déployer toutes les filières dans toutes les déchèteries à cause du manque de place mais la baisse progressive du tonnage « encombrant » (ou « tout venant ») sur les 5 dernières années atteste de l'efficacité de la démarche.

2021 = 16 143 tonnes traitées
2022 = 13 971 tonnes traitées
2023 = 11 408 tonnes traitées
2024 = 9 835 tonnes traitées
2025 = 9 563 tonnes traitées

Baisse de 2,8 % entre 2024 et 2025 mais une baisse de plus de 40% entre 2021 et 2025

Pour répondre aux objectifs de la loi AGEC et faire comprendre la démarche aux usagers, la benne dédiée au « tout venant » est désormais appelée benne du « **non-valorisable** ».



→ COLLECTE / TRAITEMENT / ENFOUISSEMENT

| | Tonnages 2025* | Evolution 2025 / 2024 | Traitement : Enfouissement |
|--------------------------------|------------------------------------|-----------------------|---|
| Inertes non triés | 12 600 t | + 10,7 % | 11 732 t ISDI SICTOM 868 t Réemploi |
| Encombrants / Non valorisables | 9 563 t dont 31t du QDT de Pézenas | - 2,7 % | ISDND PAPREC-COVED |

En 2025, une petite partie (868 tonnes) des inertes non triés (les gravats) a été envoyée à un repreneur du BTP pour être réemployée et détournée de l'enfouissement.

Cette reprise, facturée au SICTOM, était soumise à des normes fixées par le prestataire. En raison de la mauvaise qualité des gravats, des refus et des pénalités appliquées, la prestation a été arrêtée.

Par ailleurs, les fermetures successives des ISDI (leurs autorisations préfectorales arrivant à échéance et l'Etat réduisant les capacités autorisées des centres d'enfouissement) imposent de rechercher

de nouvelles filières de réemploi pour réduire les tonnages enfouis.

De plus, l'enquête de l'ADEME, «MODECOM» montre qu'une **large part des inertes relève en réalité de filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs), notamment la filière PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment)** offrant des marges significatives pour augmenter le recyclage ou la valorisation et diminuer les tonnages résiduels.

4.2.2 La fréquentation en forte hausse des déchèteries

L'accès pour **les particuliers est GRATUIT, et sans limitation de passage**, pour les 18 déchèteries du SICTOM.

La demande de badge se fait sur le site www.sictom-pezenas-agde.fr

Les particuliers doivent fournir la copie de leur carte grise et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les professionnels doivent fournir la copie de leur(s) carte(s) grise(s), un extrait de Kbis de moins de 3 mois, leur RIB et être enregistrés auprès des services du SICTOM Pézenas-Agde pour obtenir leurs cartes d'accès.

Pour répondre aux multiples questions liées à la gestion des cartes d'accès (changement de véhicule, déménagement, utilisation temporaire d'un véhicule de location,...) une FAQ, régulièrement actualisée, est disponible : <https://www.sictom-pezenas-agde.fr/modernisation-et-amelioration-de-votre-acces-en-decheterie/>

En 2025, le nombre total de passages enregistrés s'élève ainsi 732 881 (+12 %) dont 677 165 effectués par des particuliers et 55 716 relevant de professionnels.

| Fréquentation | 2025 | 2024 | 2025 / 2024 |
|----------------|---------|---------|-------------|
| Particuliers | 677 165 | 596 997 | + 13,5 % |
| Professionnels | 55 716 | 56 144 | - 0,8 % |
| Total | 732 881 | 653 141 | + 12,2% |

La généralisation du contrôle d'accès permet de réserver l'usage des déchèteries du territoire aux seuls résidents. Au 31 décembre 2025, **67 099 badges** avaient été délivrés aux **usagers particuliers**.

L'habitude d'aller en déchèterie s'est bien réinstallée chez les particuliers dont la fréquentation est en hausse de 13,5 % en 2025. Cette augmentation montre que le contrôle d'accès, désormais opérationnel sur toutes les déchèteries, n'est pas un frein.

En revanche, le nombre de passages de professionnels, qui s'était multiplié par 3 entre 2024 et 2023, a de nouveau diminué en 2025.

Cette baisse de fréquentation n'est pas imputable à une baisse d'activité mais plutôt à l'adoption de solutions de contournement, y compris les fraudes.

Au 31 décembre, **2 423 cartes** avaient été délivrées aux **professionnels du territoire**.

Le contrôle d'accès permet d'améliorer le suivi et l'identification des apports de déchets émanant des entreprises et soumis à facturation.

EVOLUTION DE LA MODALITÉ D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE : SUPPRESSION PROGRESSIVE DES QR CODES

Les usagers disposaient de 3 solutions pour accéder en déchèterie et choisissaient : soit le badge dématérialisé, soit le badge physique, soit les deux. En raison des abus, et les QR Codes étant minoritaires (1/7), les **cartes d'accès** seront désormais la **seule modalité autorisée**. Au fur et à mesure les usagers n'ayant qu'un QR Code reçoivent leur badge d'accès.



→ UNE GESTION FINANCIÈRE MAÎTRISÉE DANS UN CONTEXTE CONTRAINT

5.1 La stabilité des charges et le financement du service

A l'instar de l'exercice 2024, 2025 se conclut sur de bons résultats financiers dus notamment à des tonnages collectés en ordures ménagères résiduelles équivalents à l'année précédente.

Cela a permis entre autres d'atténuer l'impact de la hausse de la TGAP (et de la mise en œuvre de la sur-TGAP) dont le montant total s'élève à 3,233 M€ et de préserver les équilibres. Cette maîtrise repose, outre la stabilité des tonnages d'ordures ménagères résiduelles, sur une gestion rigoureuse des ressources.

5. COÛT DU SERVICE PUBLIC



Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (article L2224-13 du CGCT).

Cette compétence est obligatoirement transférée aux communautés de communes, communautés d'agglomération ou communautés urbaines à laquelle appartient la commune.

Pour des raisons d'échelle territoriale plus pertinente, ce service peut être transféré à des intercommunalités plus larges (syndicats mixtes). C'est le cas du SICTOM Pézenas-Agde qui en fixe l'organisation conformément aux réglementations en vigueur.

En 2025, l'évolution du coût de gestion de ce service public est marquée par :

- Des tonnages collectés en ordures ménagères résiduelles qui restent à un niveau identique à l'année précédente.

- Une inflation faible qui permet de contenir les hausses de prix.
- La poursuite d'une politique RH qui permet de maintenir la masse salariale.
- Un produit exceptionnel provenant de la vente d'un bien immobilier (la Villa Gallégo)

Ce qui vient compenser :

- Une faible revalorisation des bases TEOM (+1.68%). Cette revalorisation et les nouvelles constructions ont généré 1,044 M€ de recettes supplémentaires entre 2024 et 2025.
- Les produits des services qui s'élèvent à 6,817 M€ en léger recul par rapport à 2024 :

Le taux de réalisation des investissements est au global de **83%** en 2025 avec les Restes à Réaliser (RAR).

| En € | CFU 2024 | CFU 2025 | Évolution |
|--|-------------------|-------------------|-----------|
| 013 - Atténuation de charges | 207 052 | 154 323 | -25% |
| 70 - Produits des services | 7 140 157 | 6 816 977 | -5% |
| 73 - Impôts et taxes | 0 | 4 897 | / |
| 74 - Dotations et participations | 33 791 259 | 34 835 581 | 3% |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 4 177 447 | 3 341 034 | -20% |
| 76 - Produits financiers | 16 153 | 13 560 | -16% |
| 77 - Produits exceptionnels | 126 733 | 432 867 | 242% |
| 78 - Reprise sur provisions | 0 | 0 | / |
| 042 - Reprise amortissements et provisions | 94 320 | 278 532 | 195% |
| Recettes de fonctionnement | 45 553 121 | 45 877 770 | 1% |
| 011 - Charges à caractère général | 23 312 748 | 23 885 537 | 2% |
| 012 - Personnel | 13 312 189 | 13 351 302 | 0% |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 382 140 | 435 940 | 14% |
| 66 - Frais financiers | 186 423 | 192 711 | 3% |
| 67 - Charges exceptionnelles | 11 216 | 187 936 | 1 576% |
| 68 - Provisions | 39 000 | 591 000 | 1 415% |
| 042 - Dotations aux amortissements | 3 889 177 | 3 995 986 | 3% |
| Dépenses de fonctionnement | 41 132 893 | 42 640 413 | 4% |

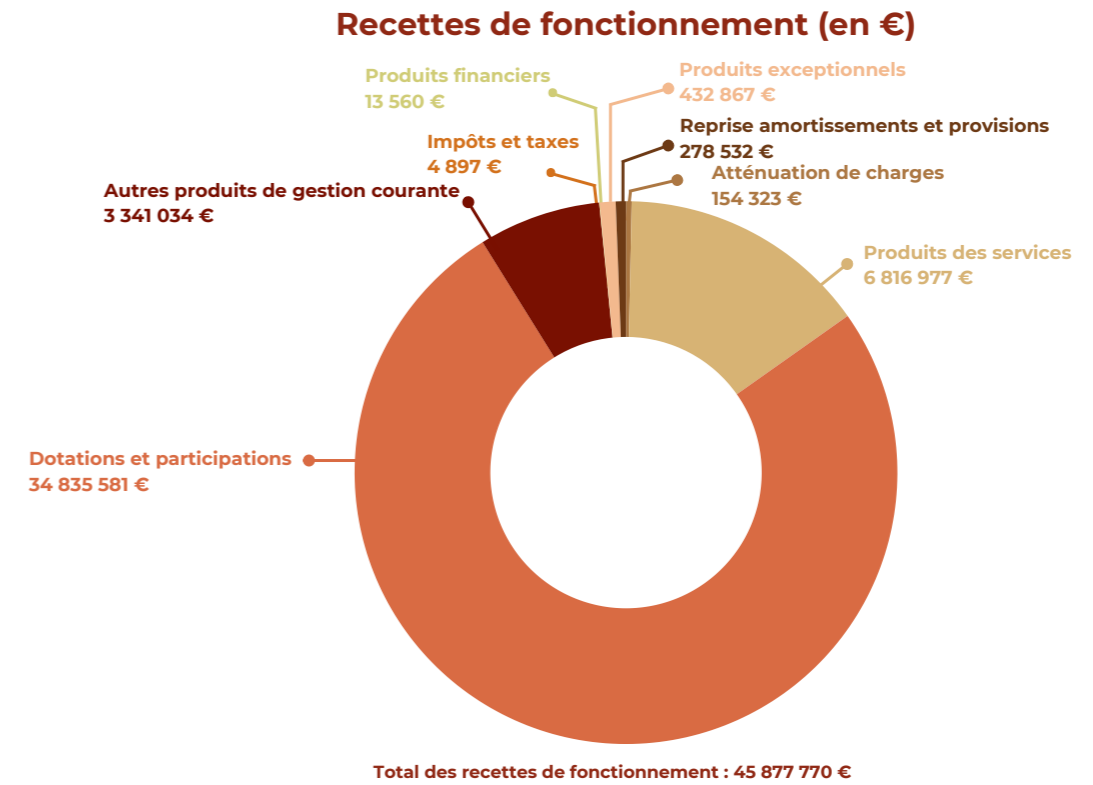
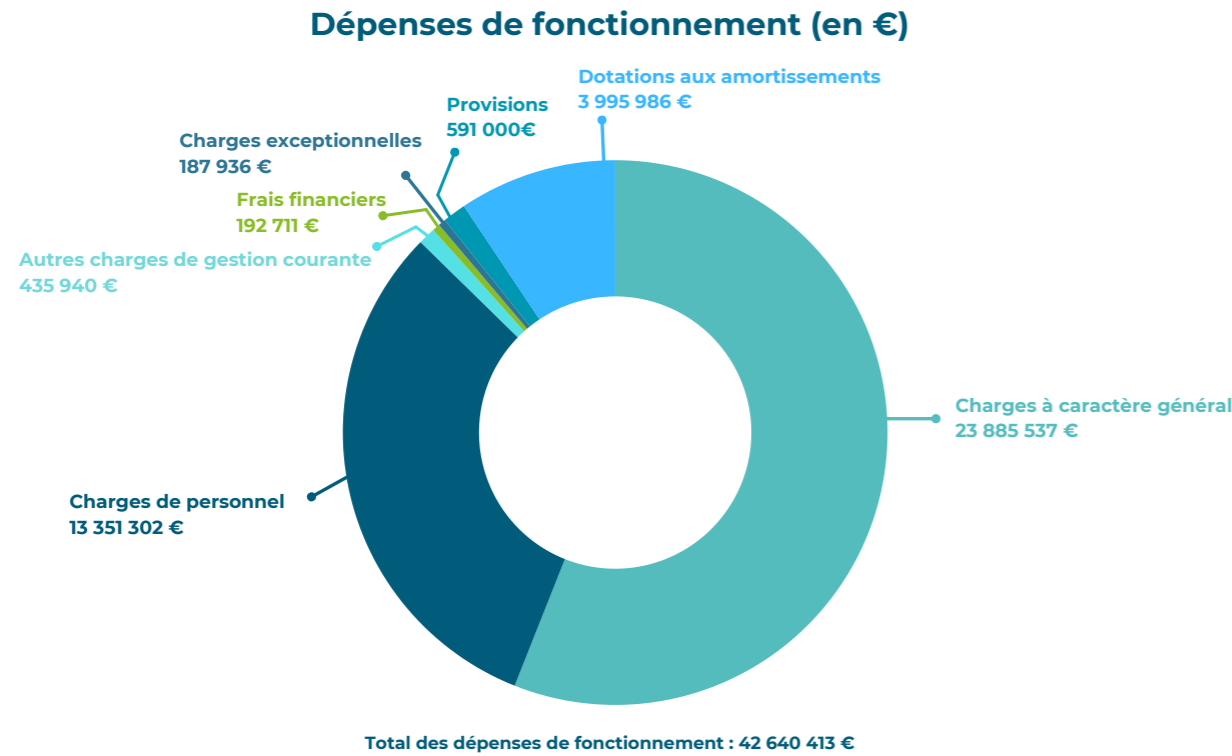
Les éléments significatifs 2025 :

- Une inflation faible qui permet de contenir les hausses de prix ;
- La poursuite d'une politique RH qui permet de maintenir la masse salariale ;
- Les crédits provisionnés les années précédentes qui ont permis de faire face aux restes à recouvrer 2025.

Les dépenses de fonctionnement :

En 2025, les charges de fonctionnement courant ont connu une hausse maîtrisée, en ligne avec la tendance observée en 2024, principalement imputable à l'inflation. Une gestion rigoureuse et continue tout au long de l'exercice a permis d'anticiper et d'atténuer les impacts financiers imprévus.

Les produits des services (dont le service rendu aux professionnels et la revente de matériaux), en léger recul par rapport à 2024, s'élèvent à 6,817 M€.



Les recettes de fonctionnement :

Les produits et participations (avec une faible revalorisation de 1,68% des bases TEOM) ont généré 1,044 M€ de recettes supplémentaires entre 2024 et 2025 et s'élèvent à 34 835 M€.

Le soutien structurant des éco-organismes

Les contributions des éco-organismes atteignent 2,91 M€, confirmant leur rôle déterminant dans l'équilibre financier du service. Ces financements participent à la transition vers une gestion plus durable des déchets.

5.2 Coût des prestations extérieures (collecte, transfert et traitement)

| Produit des services | 2024 | 2025 |
|---|------------------|------------------|
| Apports des déchets verts à la plateforme de compostage | 214 945 | 180 151 |
| Apports des professionnels au quai de transfert | 380 286 | 496 226 |
| Apports directs des professionnels | 479 619 | 425 919 |
| Redevance spéciale | 4 076 002 | 4 041 678 |
| Revente de matériaux | 1 656 821 | 1 423 434 |
| Autres | 332 484 | 249 609 |
| Total général | 7 140 157 | 6 817 017 |

| Nature des prestations | Titulaires | 2025 |
|---|---|-------------------|
| Collecte ordures ménagères et collecte sélective sur Agde | SMN Nicollin | 4 701 216 |
| Transport des ordures ménagères | Transports Gentès | 369 957 |
| Transport / Traitement et transport du bois broyé | Onyx Veolia / LR Broyage / Sud Broyage/ Pro Environnement / Bois Négoce Energie | 283 784 |
| Traitement des déchets verts broyés | Alliance / Compost / SEDE Environnement | 371 710 |
| Tri collectes Emballages et Papiers | SPL OEKOMED / OEKOTRI | 2 207 373 |
| Traitement des déchets issus de VALOHE | COVED | 5 938 828 |
| Traitement des encombrants | COVED | 2 304 329 |
| Traitement des déchets dangereux | SARP | 304 295 |
| Traitement des ordures ménagères résiduelles | SPL OEKOMED / OEKOTRI | 3 873 857 |
| Traitement des biodéchets | Syndicat Centre Hérault | 50 117 |
| Traitement des refus de tri | Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée | 199 053 |
| Concassage gravats | SOLATRAG | 5 833 |
| Traitement plâtre | Recygyipse | 153 796 |
| | | 159 629 |
| TOTAL | | 20 764 148 |

- **La collecte des différents flux de déchets est effectuée en régie** à l'exception de celle de la Ville d'Agde confiée à un prestataire. Le choix de l'externalisation a été fait pour maintenir le même niveau de qualité du service dans une commune touristique, 13ème au niveau mondial pour ses plages du Cap.
- **Le transport de la quasi-totalité des déchets collectés (y compris les occasionnels) est effectué en régie.** Cependant, une partie des ordures ménagères, tout comme le bois, sont transportés par des prestataires. Ils sont déposés sur les quais de transfert d'Agde et de Pézenas avant de repartir vers les exutoires de traitement.
- **Être un territoire autonome en termes de traitement** reste un objectif majeur du SICTOM qui s'inscrit ainsi dans une **logique économique circulaire de territoire.** Cet objectif est atteint pour les plus importants flux de déchets dont le traitement se fait dans les installations du secteur public, notamment la SPL OEKOMED dont l'actionnaire historique est le SICTOM Pézenas-Agde. Cette maîtrise du traitement permet de parer les variations de prix du marché, de veiller au bilan carbone du transport et de maintenir sur le bassin d'emploi la ressource humaine nécessaire.

Ainsi :

Les équipements publics assurent le traitement de :

01. Les ordures ménagères sont traitées et stabilisées sur le site de **Valohé** exploité par la **SPL OEKOMED** dont le principal actionnaire est le **SICTOM**.



02. Le traitement de la collecte des emballages et papiers est assuré sur le site d'**OEKOTRI**, avec une gestion confiée à la **SLP OEKOMED** et une exploitation attribuée par marché public à **URBASER Environnement**.



03. Les Biodéchets sont traités par le **Syndicat Centre Hérault**, sur Aspiran, qui les valorise en un compost de qualité.



04. Les refus de tri d'**OEKOTRI** sont dirigés vers l'**ISDND** de St-Jean de Libron, exploité par la **CABM**.



Les prestataires privés assurent le traitement de :

01. Des déchets ultimes d'ordures ménagères en sortie de **Valohé**, enfouis sur le site voisin de **Valorsys**, exploité par **COVED**.



02. Des encombrants de déchèteries qui n'ont pas réussi à être valorisés, traités en enfouissement à **Valorsys** par **COVED**.



03. Des déchets dangereux (peinture, solvants etc..) par **SARP**.



04. Des déchets verts par broyage et évacuation vers des **filères spécifiques** (industries, compostage de boues de STEP...).

5.3 Un programme d'investissement ambitieux et ciblé

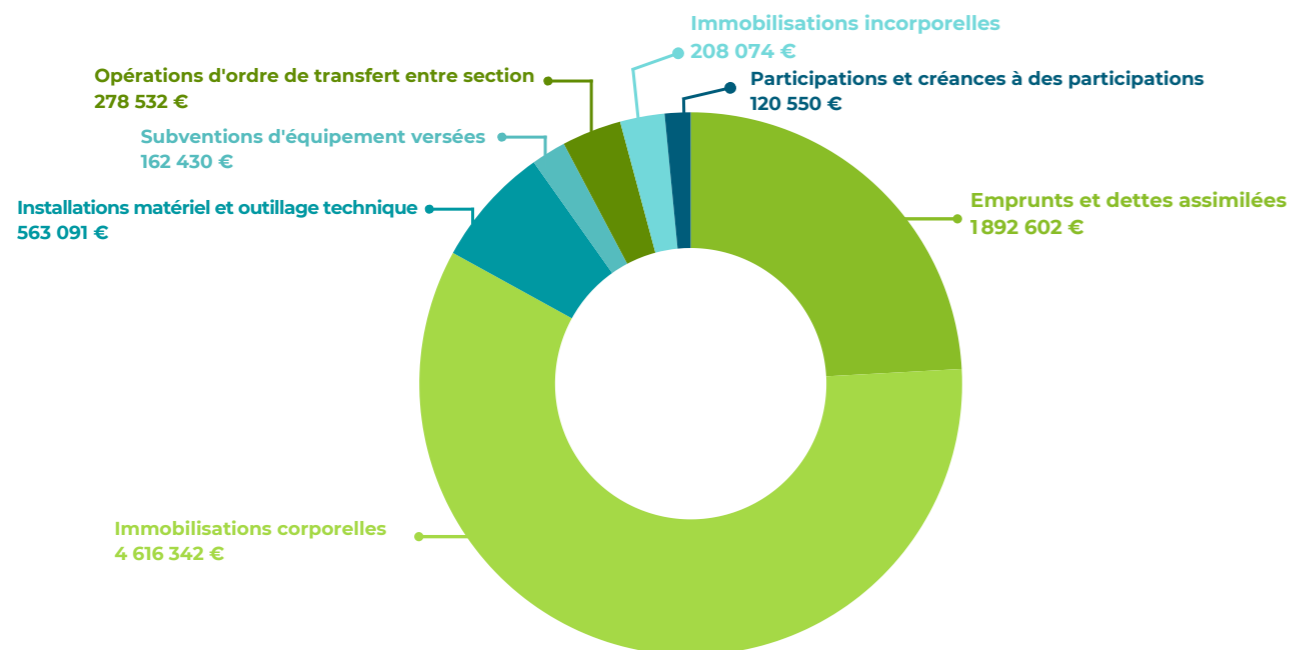
L'année 2025 a été marquée par un effort d'investissement significatif, orienté vers :

- Le renouvellement et la modernisation des équipements
- L'amélioration des infrastructures, dont **la modernisation des déchèteries**
- Le déploiement de solutions environnementales innovantes

| Programme | Montant |
|---|-----------|
| Matériel de pré-collecte | 1 460 653 |
| Renouvellement parc véhicules industriels | 910 671 |
| Renouvellement parc véhicules collecte | 502 296 |
| Déchèterie les Moulieres | 405 184 |
| Bâtiment administratif | 381 090 |
| Achat terrain unité de déconditionnement | 305 017 |
| Travaux amélioration déchèteries | 285 707 |
| Déploiement des biodéchets | 283 863 |
| NTIC | 193 671 |
| Équipement déchèteries | 173 578 |
| SPL OEKOMED préparation CSR | 110 250 |
| Renouvellement parc véhicules légers | 107 962 |
| Outillage | 68 374 |
| Travaux amélioration déchèterie la Prunette | 68 056 |



Dépenses d'investissement (en €)



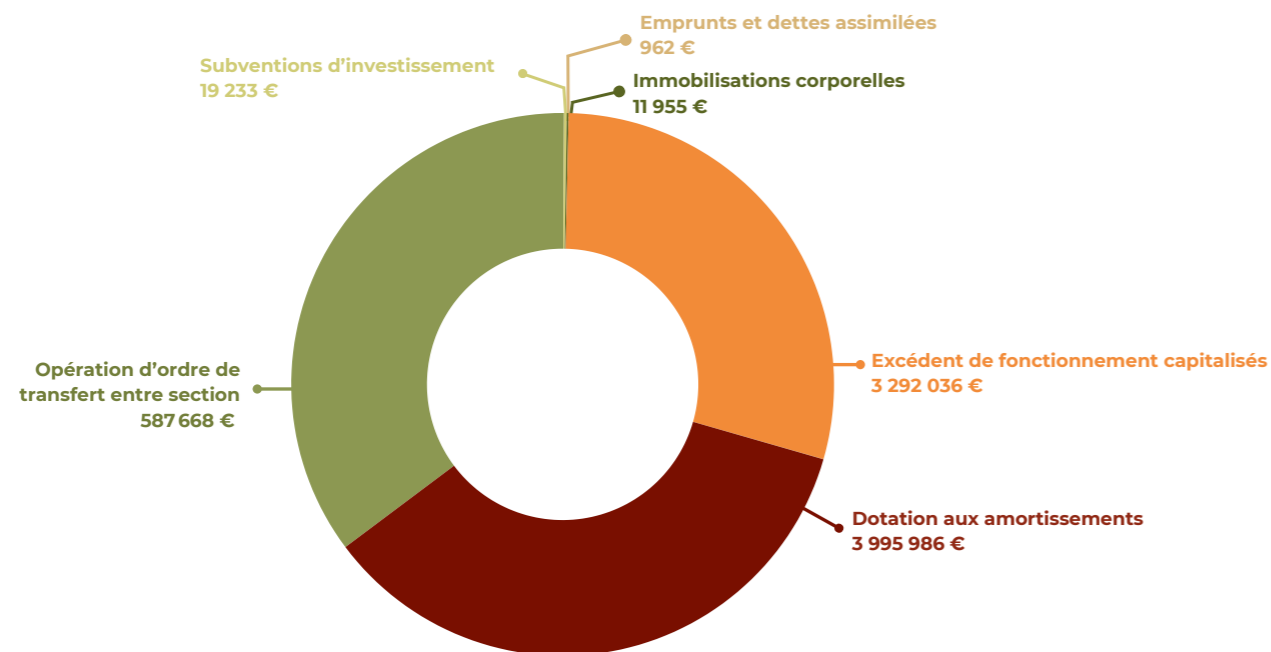
Total des dépenses réelles d'investissement (hors opération d'ordre de transfert entre section) : 7 841 621 €

Ces investissements ont été intégralement financés par des ressources propres, **aucun recours à l'emprunt n'a été nécessaire.**

Les ressources propres :

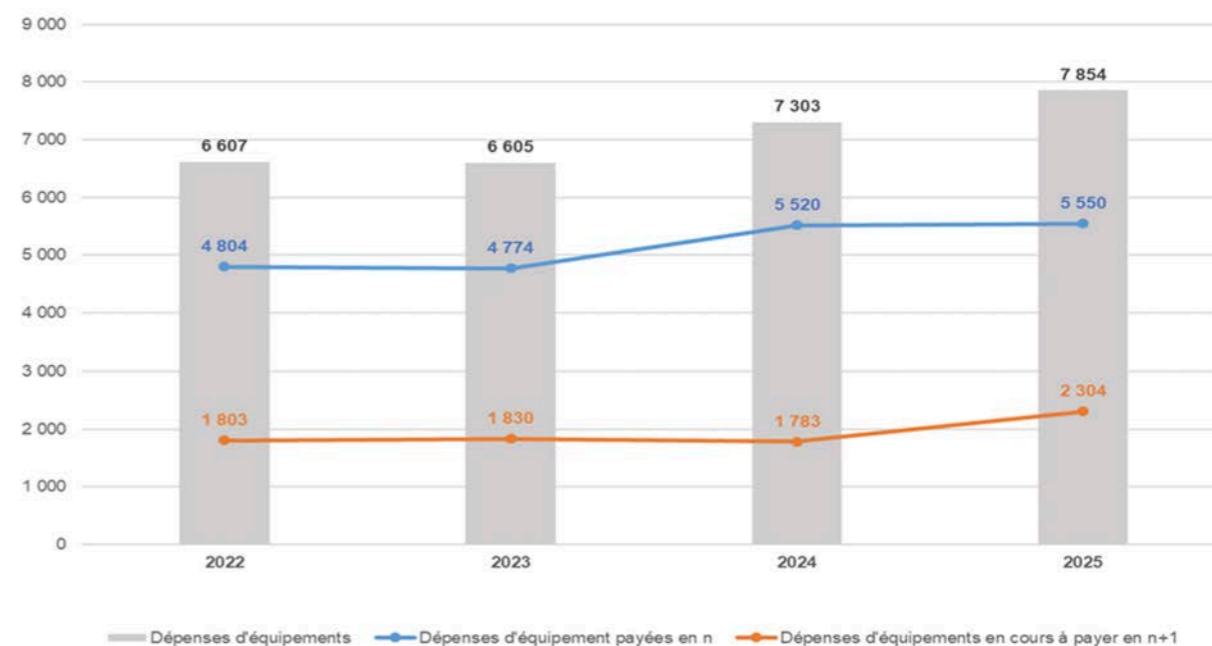
- 19 233 € Subventions
- 492 035 € Fonds de Compensation TVA
- 2 800 000 € Affectation du résultat 2024
- 6 480 650 € Résultat reporté année n-1
- Aucun recours à l'emprunt

Recette d'investissement (en €)



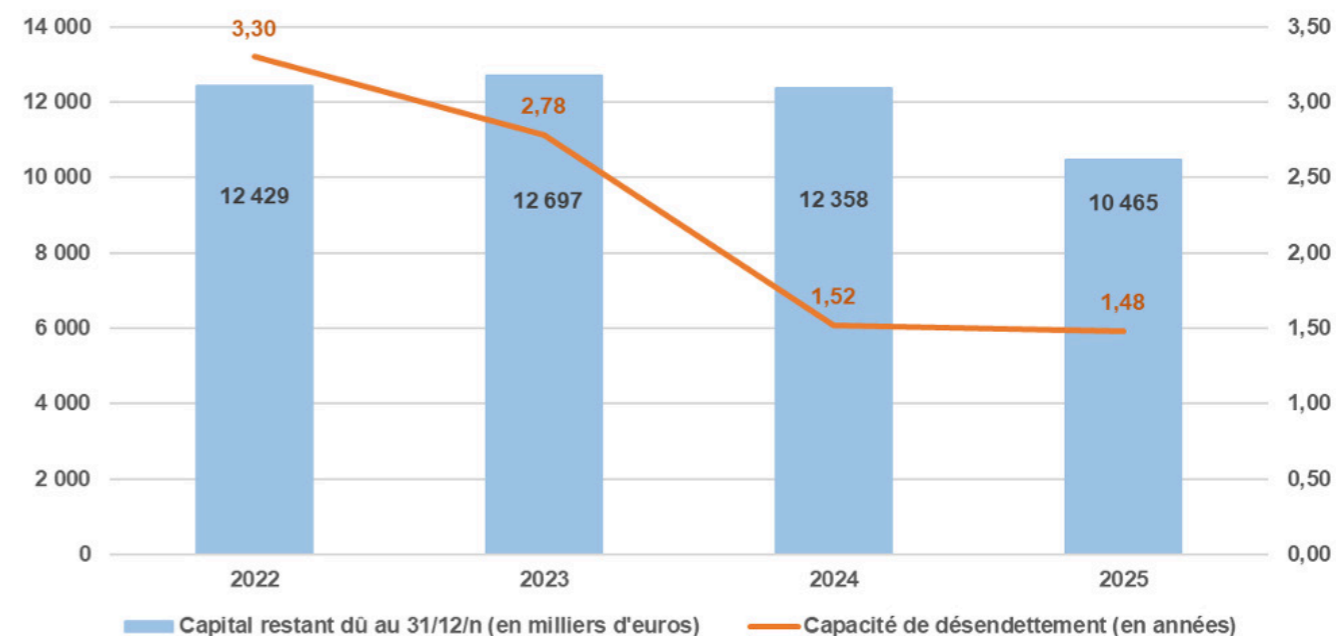
Total des recettes d'investissement : 7 320 172 €

Dépenses d'équipements 2022-2025 (en milliers d'euros)



L'encours de dette est de 10 465 k€ au 31/12/2025 et la capacité de désendettement en moyenne de 1,48 par an soit nettement en dessous du seuil critique fixé à 13 ans. Ce niveau, très inférieur au seuil d'alerte, confirme une situation financière extrêmement solide et une forte capacité d'investissements futurs.

Encours de dette et capacité de désendettement



L'exercice 2025 illustre la capacité du SICTOM à concilier :

- Maîtrise des dépenses
- Dynamisme des recettes
- Investissements structurants
- Endettement maîtrisé

Une trajectoire financière robuste qui permet de poursuivre les projets structurants pour le territoire, alliant objectifs environnementaux et qualité du service public.



RICHESSSES HUMAINES DE LA COLLECTIVITÉ et conditions de travail

Au cours des quatre dernières années, le SICTOM a maîtrisé sa masse salariale (2021-2025) tout en modernisant les processus de gestion. Cette maîtrise s'appuie sur deux axes principaux :

- **La stratégie d'attractivité des métiers :** Elle a porté ses fruits, d'une part grâce à la politique de recrutement, d'autre part grâce à des formations pointues, tant en matière de prévention que de spécificités métiers, permettant aux agents du SICTOM de se professionnaliser et de monter en compétence.
- **La poursuite de la politique de prévention et de maintien dans l'emploi :** Elle a conduit à une réduction significative de l'absentéisme, amenant une stabilité dans l'organisation des services.

Fort de ces résultats et de la richesse humaine dont elle jouit, la collectivité vise à poursuivre l'amélioration des conditions de travail et de vie des agents, tout en maximisant la qualité du service public rendu en répondant aux évolutions nécessaires. Elle repose sur la reconnaissance, à tous les niveaux de responsabilité, de l'engagement professionnel et de la qualité du travail fourni.

Trois principaux champs de travail structurent la politique des Ressources Humaines de la collectivité :

- **La reconnaissance de l'engagement professionnel et de la qualité du travail**, par un plan de formation de qualité, adapté et décliné de façon pertinente, ainsi que la révision des politiques de rémunération (régime indemnitaire).
- **L'amélioration et la modernisation des conditions de travail** par la rénovation des locaux de vie des agents et une politique de digitalisation.
- **L'amélioration des conditions de vie des agents** afin de répondre à la fois aux enjeux de fidélisation et de préservation de leur santé, par la mise en place de mesures bénéficiant aux agents.

Les indicateurs présentés dans ce chapitre sont ceux établis au 31 décembre 2025.

Ils constituent les éléments préparatoires au Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 ainsi qu'au Rapport Social Unique qui sera présenté en 2026 en Comité Social Territorial.

La politique des Ressources Humaines permet de maîtriser l'évolution de la masse salariale

En 2025, la collectivité confirme une nouvelle fois la stabilité de ses effectifs.

Au 31 décembre 2025, elle emploie et rémunère un total de 291 agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels (permanents ou non). Cet effectif demeure stable par rapport à celui de 2024, qui s'élevait à 286 agents, et est également comparable à celui de 2023, qui comptait 284 agents.

Parmi ces agents, 173 sont fonctionnaires, 50 sont contractuels recrutés sur des postes permanents, et 68 sont contractuels non permanents (pour répondre à un surcroît d'activité, à des besoins de remplacement, saisonniers, etc.). Au total, **223 agents occupent des postes permanents, ce chiffre est identique à 2024.**

Cette stabilité s'explique par :

- La réflexion sur les maintiens des postes lors des départs en retraite : La politique de recrutement permet de revoir le périmètre des missions que remplissait l'agent partant en retraite et de proposer si possible un service mieux adapté aux administrés.
- Le souhait de stabiliser l'organisation des services et favoriser la mobilité interne.

Au 31 décembre 2025, les effectifs de la collectivité sont répartis de la manière suivante :

Près de 85% des agents relèvent de la filière technique, 91% sont de catégorie C, 96% sont à temps complet.

La structure des effectifs est identique aux années précédentes et conforme à l'organisation d'un service public ayant pour mission la collecte et le traitement des déchets.

Maîtrise des charges de personnel

Elles représentent 13 351 306 €. Elles sont stables par rapport à 2024 (+0,3%) et représentent 35% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges réelles de personnel sont très légèrement en dessous du budget prévisionnel qui a été réalisé à 97,6%. Au cours des quatre dernières années, la maîtrise de la masse salariale a été maintenue avec un taux de réalisation du budget prévisionnel (BP) supérieur à 96 %, témoignant d'une gestion efficace.

Cette maîtrise budgétaire a permis de respecter les objectifs tout en intégrant les ajustements nécessaires liés aux évolutions institutionnelles et réglementaires, à savoir :

- La hausse de la participation employeur liée à la mise en place du contrat de prévoyance garantissant le maintien de salaire ;
- La contribution patronale supplémentaire de 4 points sur la cotisation retraite (CNRACL) ;
- L'augmentation de 1% des cotisations URSSAF ;
- Les avancements d'échelon, de grade et promotions internes.

| Chapitre 012 en M€ | 2021 | 2022 | 2022 | 2024 | 2025 |
|--------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| CA/CFU | 13 057 775 | 13 574 690 | 13 336 477 | 13 312 189 | 13 351 306 |
| BP | 13 091 000 | 13 581 740 | 13 516 676 | 13 764 875 | 13 680 165 |
| Tx de réalisation | 99,75% | 99,95% | 98,67% | 96,71% | 97,6% |

> Un bilan social avec des avancées très significatives

En 2025, le nouveau régime relatif aux heures supplémentaires a été instauré. Cette modification a entraîné une légère augmentation principalement due à l'introduction de nouvelles missions, notamment la gestion des contrôles d'accès.

Par ailleurs, la mise en œuvre **d'un cycle de travail sur cinq jours dans le service collecte dès janvier 2025 a permis de réduire le taux d'absentéisme, ce qui a conduit à une diminution des besoins en remplacements.**

Le taux d'absentéisme s'établit à 6,51% en 2025, en baisse de près de 8% par rapport à 2024 (7,06%).

> Le Plan Pluriannuel de Formation

Réactualisé chaque année à la suite des entretiens professionnels individuels, il permet de proposer aux agents des formations pointues, tant en matière de prévention que de spécificités métiers. Ces montées en compétence favorisent la mobilité des agents, tant en interne (en répondant aux ouvertures de postes à champ de responsabilité et d'expertise plus important) qu'en externe (mutation vers d'autres collectivités).

En 2025, le nombre moyen de jours de formation par agent est de **3,5**.

La cotisation au CNFPT est de près de 75 000 € (hors formations spécifiques obligatoires comme la FIMO pour les chauffeurs ou les CACES)

> Le lien social tissé plus fortement

Le SICTOM a réalisé une plus large communication pour optimiser l'accès des agents au site du COS LR et ainsi leur permettre de mieux connaître les possibilités qui leurs sont offertes, en termes de divertissement, mais surtout en termes d'aides sociales possibles (y compris prêts sous certaines conditions). Cette campagne d'information s'est concrétisée par la présence d'un agent du COS sur différents sites du SICTOM pour répondre aux questions des agents et les aider dans leurs démarches personnelles.

Cotisation 2025 COSLR = 90 000 €

Le 17 décembre 2025, pour la seconde fois, le Noël des enfants et des agents du SICTOM s'est fait au siège et a été organisé par le service Communication.



7.

PREVENTION ET RÉDUCTION par la sensibilisation aux bons gestes et la communication de proximité

C'est un enjeu majeur et un objectif commun aux différents services du SICTOM.

Les actions transverses sont menées par le service Relations aux usagers, l'animateur PLPD et les éco-ambassadeurs, en collaboration avec le service Animations. Leurs messages sont appuyés par le service Communication.

Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) : 13 axes pour réduire les déchets des particuliers et des professionnels en les **sensibilisant au gaspillage** et les **incitant à des gestes plus éco-responsables**. Pour répondre aux objectifs de la loi AGEC et en expliquer les enjeux, les actions du PLPD ont porté en grande partie sur les volets visant à trier mieux, trier plus (notamment dans les administrations) et favoriser les pratiques de compostage.

L'animateur PLPD (maître-composteur) est en charge de la **formation aux bons gestes de tri** et les éco-ambassadeurs (tous guides-composteur) de l'**information**. Ils animent de nombreuses permanences dans les mairies pour expliquer, convaincre et doter les usagers du petit matériel nécessaire au tri et à la réduction des déchets. Ils **proposent en collaboration avec les animateurs « La tournée du tri »**

pour réviser en période estivale les bons gestes de façon très ludique, avec des jeux accessibles à tous les âges.

La sensibilisation des plus jeunes s'articule autour des **projets pédagogiques développés par les animateurs**. Ils interviennent en milieux scolaires et périscolaires, sur les plages du Pavillon Bleu, au cours de festivals et autres manifestations culturelles et sportives destinées aux jeunes publics. Une action forte a été engagée en partenariat avec les animateurs « environnement » de l'Agglo Hérault-Méditerranée pour sensibiliser et inciter à **réduire les déchets qui finissent en mer** dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

La **communication** en direction des particuliers et des professionnels est tout à la fois informative, pédagogique et positive : la stratégie digitale a permis une présence accrue du SICTOM sur les réseaux sociaux et dans les médias pour toucher un large public d'utilisateurs à la recherche d'informations pratiques. Un volet plus institutionnel de la communication du SICTOM lui permet d'affirmer sa vocation d'acteur de la transition écologique et contribuer à faire évoluer les mentalités.



7.1 Prévention et Réduction des déchets en 2025

Pour répondre aux objectifs de la loi AGEC, Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire, le SICTOM développe son plan de prévention et de réduction des déchets des particuliers et des professionnels en les sensibilisant au gaspillage et en les incitant à des gestes plus éco-responsables.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) s'articule autour de 13 axes reprenant les objectifs quantitatifs de réduction des DMA du plan Régional Occitanie.

ACTION 1 Sensibiliser les publics à la prévention

Programme Local de Prévention des Déchets

ACTION 8 Promouvoir le réemploi et la réparation

Programme Local de Prévention des Déchets

ACTION 2 Développer l'exemplarité au sein des administrations

Programme Local de Prévention des Déchets

ACTION 9 Accompagner la réduction des déchets des professionnels

Programme Local de Prévention des Déchets

ACTION 3 Lutter contre le gaspillage alimentaire

Programme Local de Prévention des Déchets

ACTION 10 Rendre les évènements Éco-responsables

Programme Local de Prévention des Déchets

ACTION 4 Renforcer les pratiques et la dynamique autour du compostage

Programme Local de Prévention des Déchets

ACTION 11 Promouvoir les couches lavables

Programme Local de Prévention des Déchets

ACTION 5 Réduire la production de déchets verts

Programme Local de Prévention des Déchets

ACTION 12 Développer la prévention qualitative

Programme Local de Prévention des Déchets

ACTION 6 Dynamiser l'opération Stop PUB

Programme Local de Prévention des Déchets

ACTION 13 Encourager la dynamique des poulaillers

Programme Local de Prévention des Déchets

ACTION 7 Sensibiliser à l'Éco-consommation

Programme Local de Prévention des Déchets

ACTION 1 Sensibiliser les publics à la prévention

Programme Local de Prévention des Déchets

C'est une mission transversale pour le service Relations aux usagers : l'animateur PLPD et les Eco-ambassadeurs.

Pour répondre aux objectifs de prévention, sensibilisation, réduction, le SICTOM a mis en oeuvre un plan de formation spécifique destiné aux agents du service. Ainsi l'animateur PLPD est maître-composteur et la formation d'un second maître-composteur (un éco-ambassadeur) est en cours. Tous les éco-ambassadeurs ont été formés et sont guides-composteurs.

Développer le tri des biodéchets :

Les éco-ambassadeurs ont assuré la remise des kits biodéchets auprès des usagers lors de permanences en mairies, stand sur les marchés et prises de rendez-vous.

En 2025, **2 072 nouveaux foyers ont été dotés de kit biodéchets**, notamment dans les communes de Pézenas, Aumes, Nizas et Cazouls d'Hérault, ce qui porte le total à **20 078 foyers équipés sur le territoire en fin d'année.**

Autres actions :

> Distribution de tracts d'information en porte à porte dans près de 8 000 foyers.

> Conception de nouveaux jeux et animations pour s'adapter aux différents publics sensibilisés : en été sur les plages et les lieux touristiques, en hiver sur des lieux passants (Parvis de la mairie d'Agde, Place de la République à Pézenas).

- Le tri des déchets
- Les filières des déchets
- Les bêtes du compost

NOUVEAUTÉS 2025

- Qui est-ce ?
- Le Dooble
- Le Bingostage
- La pêche aux déchets (pour les tous-petits)
- Le cadre-photo



> Visites du centre de tri avec l'équipe Animations pour sensibiliser des publics spécifiques et notamment ORPHEOPOLIS (Agde) et des groupes des mairies de Vias et d'Aumes.

> Sensibilisations et formation de publics adultes professionnels : Les Séniories à Vias, les aides à domicile de la mairie de Pézenas,...

ACTION 2

Développer l'exemplarité au sein des administrations

Programme Local de Prévention des Déchets

Pour la réduction des déchets verts et leur valorisation sur place :

> Sous la houlette du maître-composteur, la création d'un jardin pédagogique au siège administratif du SICTOM à Nézignan-l'Évêque est en cours, avec une finalisation en 2026. Ce projet vise à valoriser sur site les déchets verts produits et à devenir un jardin-école pour les services Espaces-verts des collectivités.

> Mise en place d'un composteur supplémentaire sur la Communauté des Communes des Avant-Monts à Magalas.

> Organisation de plusieurs formations internes au SICTOM, dont une sur la gestion optimisée des déchets verts.

Pour la réduction des déchets de bureau au sein de nos collectivités :

Dans la continuité de la campagne sur le tri de la corbeille de bureau, l'Office Intercommunal de Tourisme de la CAHM est accompagné (2025-2026) pour optimiser la gestion et valorisation des déchets (Bureaux d'Agde, Pézenas, Portiragnes, Vias).



ACTION 3

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Programme Local de Prévention des Déchets

Véritable enjeu, un accompagnement a été réalisé auprès de plusieurs établissements scolaires pour sensibiliser au gaspillage alimentaire et développer la valorisation des biodéchets :

- École Sainte Marthe à Pézenas
- École primaire Lucie Aubrac à Roujan
- École Saint Joseph Servian (suivi)
- École les Sautarochs de Castelnaud de Guers

Cet accompagnement comprend un suivi des pratiques au sein des établissements pour 9 écoles d'Agde, l'école d'Adissan, l'école de Caux, et l'école de Castelnaud de Guers (en cours)



Léon, le lapin rapide comme l'éclair

ACTION 4

Renforcer les pratiques et la dynamique autour du compostage

Programme Local de Prévention des Déchets

Des établissements scolaires et professionnels ont fait l'objet d'un programme pédagogique et de formation pour inciter à la valorisation des déchets sur place, notamment :

- Cantines scolaires de Caux et de Pinet
- Etablissement ORPHEOPOLIS à Agde
- Ecole Jean Moulin à Agde (suivi)

Ces établissements ont été dotés de composteurs.

Des projets en cours sont accompagnés par le SICTOM :

- Village Vacances VTF le Domaine d'Agde et Collège René Cassin à Agde
- Hôpital local de Pézenas

Dans les communes :

Fin 2025, 7 communes du territoire sont équipées de **composteurs partagés** : Saint-Nazaire-de-Ladarez, Fos, Roquessels, Faugères, Espondeilhan et **2 nouvelles en 2025 Murviel-lès-Béziers (jardins partagés de la Bastide) et Bassan**. Au total, 12 sites de compostage partagé de 1800 litres chacun sont présents sur le territoire. Un projet de composteur partagé est en réflexion sur des jardins familiaux à Pézenas

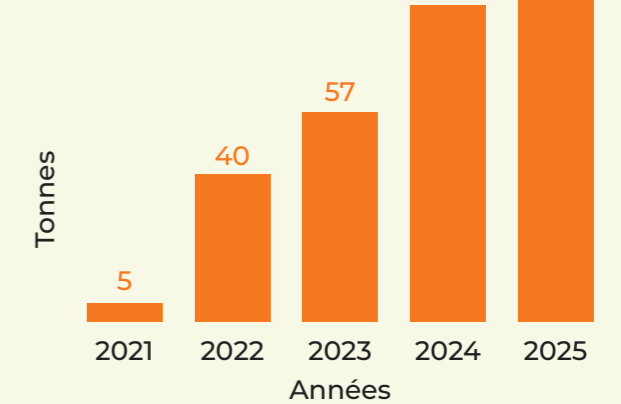
Pour les particuliers :

Le compostage individuel et le lombricompostage constituent des solutions complémentaires pour la Prévention et Gestion de PROXimité (PGPROX) et permettre une réduction des déchets à la source. Selon les données de l'ADEME, la quantité de déchets compostables produite par un foyer varie entre 150 et 300 kg par an, soit environ 3 à 6 kg par semaine.

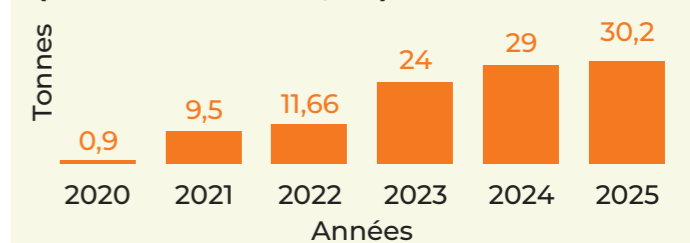
2024 : 8 299 composteurs individuels

2025 : 8 435, soit +1,64 %

Compostage en établissement
(taux d'évolution + 7,33%)



Compostage partagé
(taux d'évolution + 4,14%)



On estime ainsi que les déchets organiques valorisés sur place par le biais du compostage individuel et détournés de la collecte, représentent 1 265 * tonnes en 2025.

*Calcul basé sur l'hypothèse basse de 150 kg par an et par foyer, appliqué à l'ensemble des composteurs présents sur le territoire. L'évolution d'équipement en lombricomposteurs n'est plus significative au regard des autres solutions, plus faciles. Ils ne sont pas pris en compte dans le cadre de ce chapitre.

ACTION 5

Réduire la production de déchets verts

Programme Local de Prévention des Déchets

Sensibilisation en déchèteries :

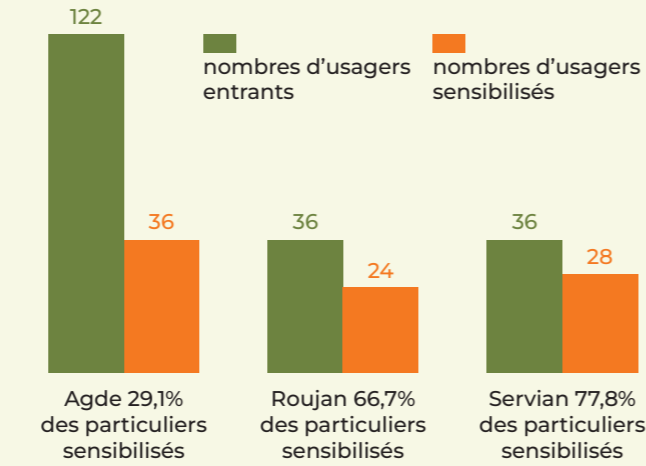
Dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), des actions de sensibilisation ont été organisées en déchèterie sur trois dates. Ces opérations ont permis d'informer et de sensibiliser les usagers sur la réduction des déchets et les solutions de valorisation disponibles sur notre territoire.

Valorisation sur place :

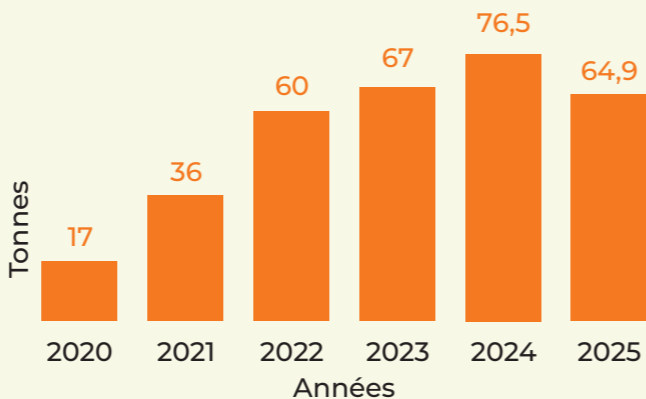
Une réflexion est menée avec la CAHM afin d'accompagner les établissements, dont elle a la gestion, à valoriser leurs végétaux in situ (exemple : jardin de l'école de Castelnau-de-Guers).

Lors de la remise des composteurs individuels, une partie de la formation « B.A.-BA du compostage » est consacrée spécifiquement aux déchets verts. Elle sensibilise les usagers au fait que leurs déchets verts constituent de véritables ressources pour les jardins (paillage, compost, structurant).

Sensibilisation en déchèterie «Valorisations des végétaux chez soi»



Quantité de déchets valorisés (taux d'évolution - 15,16%)



ACTION 9

Accompagner la réduction des déchets des professionnels

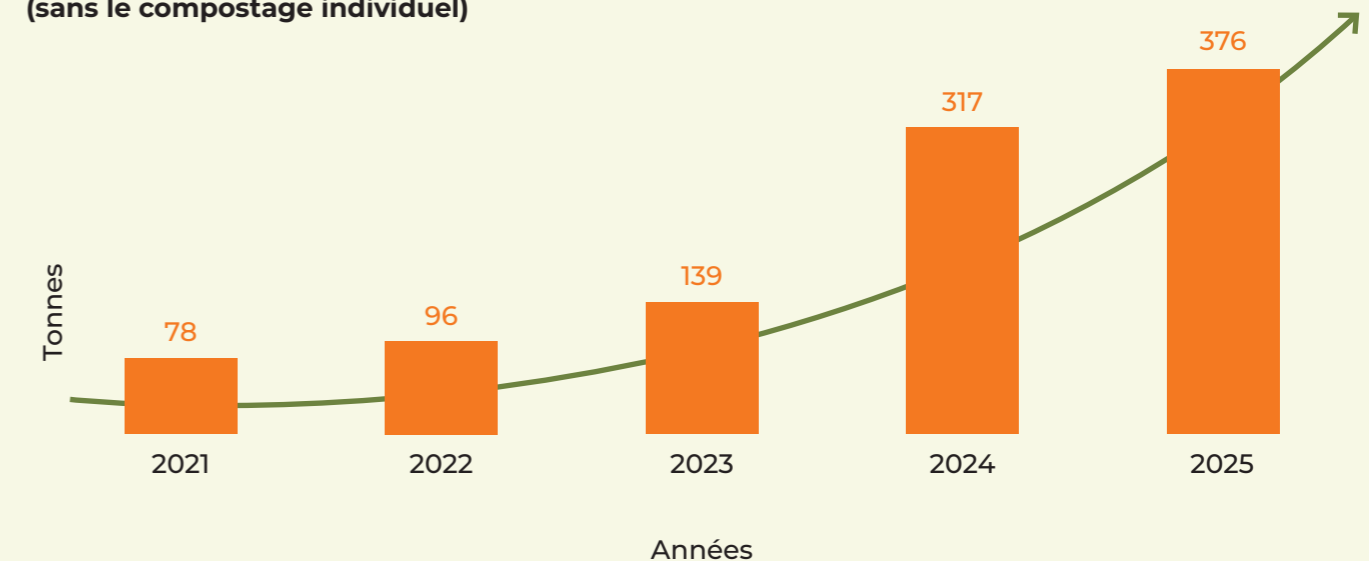
Programme Local de Prévention des Déchets

Plusieurs établissements ont été rencontrés en 2025 et accompagnés dans leurs démarches de réduction et valorisation des déchets :

- Centre de Loisirs Saint-Martin au Cap d'Agde
- Camping de La Dragonnière à Vias
- Camping de La Méditerranée à Vias
- Super U à Roujan
- Intermarché à Cers
- Ecole Notre-Dame à Agde
- Association Centre Hérault ORION à Pézenas

BILAN 2025

ACTIONS PLPD (sans le compostage individuel)

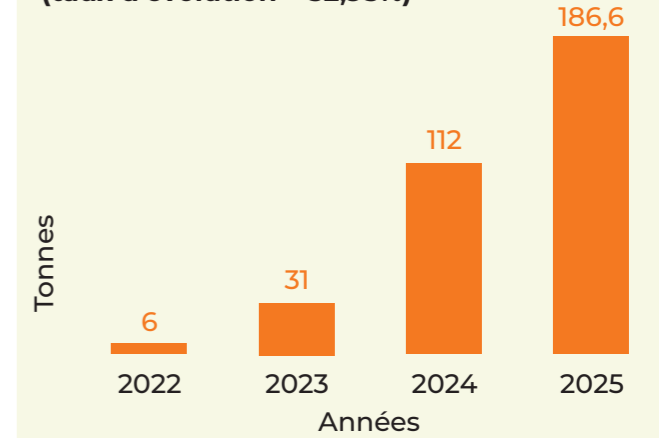


2021 : 78 tonnes

2022 : 96 tonnes
(+ 23 % par rapport à 2021)

2023 : 139 tonnes
(+ 45 % par rapport à 2022)

Collecte séparée des biodéchets dans les établissements professionnels et assimilés (taux d'évolution + 52,95%)



Partenariat CAPILLUM :

Le partenariat se poursuit avec CAPILLUM, entreprise spécialisée dans le recyclage et la valorisation des cheveux. Cette initiative permet de leur donner une seconde vie en les transformant notamment en solutions pour l'agriculture, l'absorption d'hydrocarbure et la recherche. La quantité détournée et valorisée en 2025 grâce à ce partenariat est de 2 tonnes.

2024 : 317 tonnes

(+ 128.06 % par rapport à 2023)

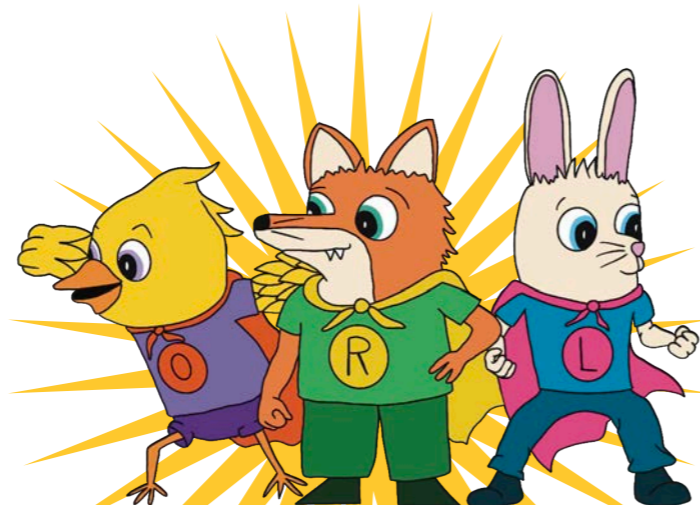
2025 : 376 tonnes
(+ 18.61 % par rapport à 2024)

7.2 L'Équipe d'Animations : Actions et Sensibilisations auprès du Jeune Public

Ces interventions s'inscrivent dans une démarche éducative globale visant à accompagner les jeunes publics vers l'adoption de comportements écoresponsables. Une attention particulière est portée à l'éducation dès le plus jeune âge, levier essentiel pour ancrer durablement les bonnes pratiques. Les actions sont déployées en milieu scolaire et extra-scolaire, garantissant une couverture territoriale élargie et une diversité des publics sensibilisés.

Objectifs des actions :

- Sensibiliser aux impacts environnementaux liés à la production et à la mauvaise gestion des déchets, notamment en matière de pollution et d'érosion de la biodiversité.
- Accompagner l'acquisition des connaissances relatives au tri sélectif et aux différentes typologies de déchets.
- Encourager la réduction à la source et la réutilisation, en valorisant des pratiques vertueuses telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Favoriser l'engagement citoyen des jeunes publics, en les incitant à devenir des relais des bonnes pratiques au sein de leur environnement quotidien.



Les Gardiens de la Terre : Oscar, Rudy et Léon

Projets pédagogiques

Le programme d'interventions pédagogiques a été reconduit en 2025 au sein des établissements scolaires et des structures de loisirs. Ces actions, construites en lien avec les équipes éducatives, s'articulent autour de trois thématiques principales :

- **Le tri + simple** : Acquisition des fondamentaux du tri sélectif et identification des matériaux recyclables.
- **Je rends à la terre** : Sensibilisation à la gestion des biodéchets, au compostage et à la réduction du gaspillage alimentaire.
- **Mon école + verte** : Accompagnement à la mise en place et à la gestion de dispositifs de compostage au sein des établissements.

Visites du centre de tri OEKOTRI

Les visites du centre de tri ont permis aux élèves de découvrir les différentes étapes du traitement des déchets recyclables. Ces temps pédagogiques, complétés par des outils ludiques adaptés, contribuent à une meilleure compréhension des enjeux liés au tri et au recyclage.



Actions de nettoyage citoyen

Le service Animations poursuit son accompagnement des initiatives locales de nettoyage de l'espace public, portées par des collectivités, associations ou établissements scolaires. Cet accompagnement se traduit notamment par la mise à disposition de matériel et un appui organisationnel.

2ème édition de la Tournée du tri

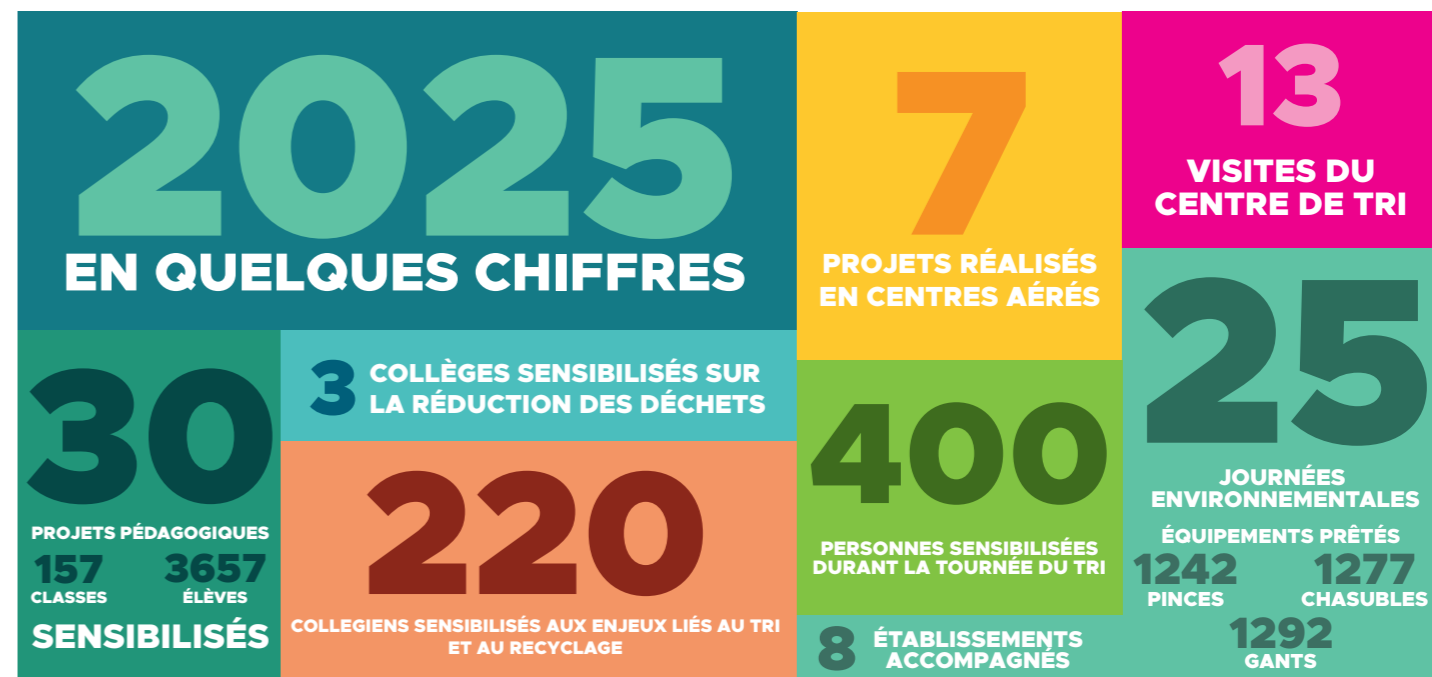
C'est un temps fort de sensibilisation, notamment en zone littorale, sur les plages du Pavillon Bleu. À travers des animations ludiques et participatives, cette animation permet de toucher un public élargi, notamment touristique, et de rappeler les enjeux spécifiques liés à la préservation des milieux marins.



Oscar, l'oiseau agile



Résultats et impact



Sensibilisation à la Réduction des Déchets en Mer

Dans la continuité du projet initié en 2024, des actions de sensibilisations ont été menées en 2025 en partenariat avec l'Agglomération Hérault-Méditerranée et l'Aire Marine Protégée.

Ce dispositif a été élargi à plusieurs classes, incluant deux classes de l'école Victor Hugo de Bessan et une classe de l'école Jules Vernes au Cap d'Agde.

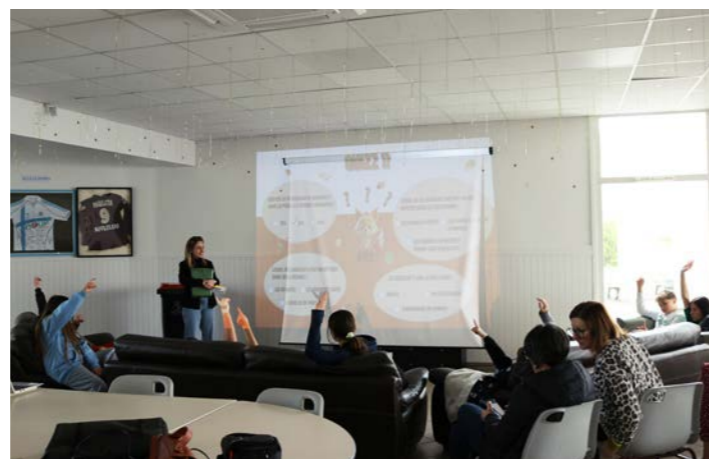
Il s'est articulé autour d'interventions pédagogiques en classe, complétées par une sortie de terrain avec une opération de ramassage de déchets sur la plage.

Cette approche permet de renforcer l'appropriation des enjeux par les élèves en associant apports théoriques et mise en pratique.



ORPHEOPOLIS une sensibilisation alliant 2 objectifs : social et environnemental

Les villages Orphéopolis accueillent des orphelins de policiers. Le Village d'Agde a sollicité le SICTOM pour une gestion plus responsable de ses déchets. Des jeux interactifs, quiz et diaporama, ont été proposés aux jeunes résidents, ce qui leur a permis de mieux comprendre le parcours des déchets, de la collecte à leur valorisation.



Perspectives 2026

- Renforcer les actions auprès des jeunes publics en diversifiant les outils pédagogiques.
- Consolider et élargir les partenariats avec les acteurs du territoire (collectivités, établissements scolaires, associations).
- Accroître le volume d'interventions afin de sensibiliser un public plus large.
- Développer des dispositifs participatifs favorisant l'implications active des usagers, notamment autour de la réduction des déchets à la source.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une stratégie globale visant à améliorer durablement la gestion des déchets sur le territoire et à accompagner l'évolution des comportements vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

7.3 Innover dans la sensibilisation par des contenus vidéo pédagogiques et ludiques

Informers, expliquer et engager les habitants dans les gestes de tri nécessite des formats de communication toujours plus pédagogiques et accessibles.

En 2025, le SICTOM Pézenas-Agde a renforcé sa présence numérique en développant des **contenus vidéo dynamiques et pédagogiques**, permettant de diffuser largement les messages liés au tri et à la réduction des déchets.

Deux productions ont particulièrement marqué l'année : la campagne vidéo « **Passe ton bac** », largement diffusée sur les réseaux sociaux, et la réalisation d'une vidéo immersive dédiée au **centre de tri Oekotri**, visant à mieux faire comprendre le parcours des déchets après leur collecte.

Une campagne virale pour sensibiliser aux gestes de tri :

La campagne « **Passe ton bac** » constitue l'une des actions de communication les plus marquantes de l'année 2025.

Déclinée sous la forme d'une web-série, elle a repris les codes de l'univers scolaire : révisions, examens et rattrapages.

À travers un format court, accessible et ludique, ces vidéos abordent différents sujets liés à la gestion des déchets :

- Consignes de tri ;
- Erreurs de tri fréquentes ;
- Fonctionnement du service public des déchets ;
- Enjeux environnementaux.

Le choix artistique du format permet de **simplifier des messages techniques** et de les rendre plus accessibles au grand public.

La campagne a rencontré une **large audience sur les réseaux sociaux**, contribuant à renforcer la visibilité des actions du SICTOM et à diffuser massivement les messages de sensibilisation.



Chiffres clés – Campagne « Passe ton bac »

20 VIDÉOS
PUBLIÉES SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX

4,9 millions DE VUES
CUMULÉES

5 763 MENTIONS «J'AIME»

420 COMMENTAIRES

254 NOUVEAUX ABONNÉS

CAP DES 1 000 ABONNÉS
FRANCHI SUR INSTAGRAM

→ Mieux comprendre le parcours des déchets : Une immersion au centre de tri OEKOTRI

Pour le grand public, le déchet «disparaît» dès qu'il est collecté. Or, son traitement est une partie importante de son coût de gestion. Pour l'expliquer, la SPL OEKOMED (qui gère OEKOTRI) a réalisé une visite virtuelle du centre de tri et le SICTOM est un des distributeur de ce film.

Objectifs :

- Présenter concrètement le parcours des Emballages et Papiers après leur collecte ;
- Montrer le fonctionnement des équipements de tri ;
- Valoriser le travail des acteurs de la filière recyclage ;

En donnant à voir les coulisses du tri, cette vidéo répond à une interrogation fréquente des usagers : «**Que deviennent réellement les déchets que nous trions ?**»

Elle contribue ainsi à renforcer la **confiance dans la filière de recyclage** et à encourager les habitants à poursuivre leurs efforts de tri.



La vidéo, un levier stratégique pour sensibiliser autrement :

Face à l'évolution des usages numériques, la vidéo s'impose comme un outil particulièrement efficace pour transmettre des messages de sensibilisation. D'un **format court, visuel et pédagogique**, les contenus vidéo permettent de :

- capter plus facilement l'attention des internautes
- vulgariser des sujets techniques liés à la gestion des déchets
- toucher des publics variés, notamment les jeunes adultes

En combinant **pédagogie, créativité et proximité**, ces formats contribuent à renforcer l'efficacité des actions de sensibilisation et à valoriser les missions du service public de gestion des déchets.



→ Renforcer la proximité avec les habitants : Une stratégie éditoriale structurée au service de la sensibilisation

En 2025, le SICTOM Pézenas-Agde a engagé une évolution de sa communication sur les réseaux sociaux, en structurant une **ligne éditoriale claire et cohérente**, visant à renforcer la lisibilité, la régularité et l'impact des messages diffusés.

Cette démarche répond à un objectif : **faire des réseaux sociaux un véritable outil d'accompagnement des politiques publiques en matière de gestion des déchets**, au service de la compréhension et de l'appropriation des consignes par les habitants.

Plusieurs axes éditoriaux ont été développés :

- Des contenus pédagogiques pour expliquer les consignes de tri et corriger les erreurs les plus fréquentes ;
- Des formats ludiques et interactifs, favorisant l'engagement (quiz, idées reçues, formats courts) ;
- Des publications valorisant les actions du SICTOM ;
- Des messages de sensibilisation à la réduction des déchets et aux enjeux environnementaux ;

Cette structuration a permis de **renforcer la cohérence des prises de parole**, tout en diversifiant les formats proposés.

Les réseaux sociaux constituent ainsi un **levier de sensibilisation de proximité**, permettant d'installer un dialogue avec les habitants et de relayer efficacement les messages du service public de gestion des déchets.



Statistiques des réseaux sociaux confondus (Facebook et Instagram)

7 024 900 VUES

12 495 INTÉRACTIONS

44 200 VISITES
SUR LES COMPTES

+910 FOLLOWERS



LE PAPILLON sortant de sa chrysalide qui illustre ce rapport annuel **symbolise la transformation.**

Le déchet devient une nouvelle ressource grâce au tri qui permet de le recycler et de le valoriser.

Ce changement d'habitude prend du temps, demande de la pédagogie et de la persévérance, mais à termes, le résultat est positif, tant pour l'utilisateur que pour son environnement.

C'est l'effet papillon, les petits gestes de chacun qui ont de grands effets pour la planète !



SICTOM Pézenas-Agde
27 Avenue de Pézenas
34120 Nézignan-l'Évêque



Tél. : 04 67 98 45 83
contact@sictom-pezenas-agde.fr
www.sictom-pezenas-agde.fr



CITEO

